



PSU DOCUMENTATION

série: CAPITALISME ET SOCIALISME

LA FORET malade du profit

n° 131

avril mai 1978

prix: 4 f



Dans notre société

- Un lieu de production et de conflit pour l'appropriation de l'espace naturel.
- Des discours mystificateurs de l'idéologie dominante à la Journée de l'arbre.
- Les vraies et fausses fonctions écologiques de la forêt.
- Le bois, matériau, matière première et source d'énergie renouvelable.
- La politique forestière et des industries dérivées du bois : leurs logiques, leurs contradictions, les conséquences sur la balance commerciale.
- Le rôle des forêts dans le monde.
- Des propositions pour VIVRE, TRAVAILLER, PRODUIRE AUTREMENT DANS LES INDUSTRIES DU BOIS.

Avertissement

Une réflexion sur la forêt doit nécessairement être globale, car elle concerne aussi bien l'espace naturel (1/4 de la superficie du territoire) faisant l'objet de tentatives d'appropriations multiples, que les travailleurs de la forêt et des industries du bois, les agriculteurs et les citoyens, l'industrie et plus généralement l'économie.

Ce document a pour but de mettre à la disposition de tous les militants un certain nombre d'éléments ainsi que des réflexions entamées par un groupe de militants du PSU du secteur forêt-bois-papier-carton. (Les pro-

blèmes relatifs à la vie sauvage, et la chasse seront évoqués ultérieurement).

Toute critique interne et externe au PSU sera examinée avec intérêt.

Il nous a paru essentiel de clarifier les réflexions afin que l'on ne se trompe pas d'objectif, qu'on ne masque pas les rapports de dominance entre individus et groupes, de la ville sur la campagne, ni l'identité des bénéficiaires de certaines luttes écologiques qui méconnaissent trop souvent les travailleurs de la forêt. En effet, même si la lutte écologique est le plus souvent juste et nécessaire, un discours écologique non clarifié peut parfois masquer la préservation des privilèges de certaines classes sociales. Son utilité serait alors de faire diversion et d'empêcher de réelles transformations.

Arthur Dumonceaux

BREF HISTORIQUE

A. Les apparences de la forêt

Malgré les apparences, l'aspect des forêts que nous connaissons en France n'est pas dû à une évolution naturelle. Il n'existe en Europe plus que quelques rares forêts vierges, c'est-à-dire non façonnées par l'homme. Ce sont en effet les diverses utilisations des forêts par la société qui ont profondément marqué leurs aspects : de même ce sont les besoins de l'agriculture en terres

qui ont déterminé essentiellement les variations et les répartitions des surfaces forestières.

B. Les produits de la forêt

Au Moyen-Age, les paysans y faisaient pâturer les troupeaux et à cette fin protégeaient et favorisaient le chêne dont les glands servaient de nourriture aux porcs.

En région méditerranéenne, des troupeaux variés de porcs, de moutons, de chèvres, de volailles,... allaient en forêt ; et dans certaines régions comme en Margeride, la forêt faisait même partie de l'assolement ; sur les terrains les moins fertiles on produisait pendant cinq ans environ du seigle, des pommes de terre ou des raves puis on les abandonnait à la végétation spontanée ; les genêts, les bruyères et les pins envahissaient alors ces terrains et servaient de pâturages ; et soit au bout de 15-20 ans, soit au bout de 40-50 ans lorsqu'on laissait pousser les pins qui s'étaient ensemencés, ces terres étaient remises en culture.

Le bois servait dans cette économie d'autosubsistance à la construction des maisons, à la fabrication d'outils, au chauffage, etc.

Dans toutes les forêts on ramassait, on coupait le bois de feu et parfois on récoltait l'écorce des arbres pour le tannin. On coupait pour cela des arbres feuillus qui se régénèrent, après avoir été coupés, en donnant

plusieurs tiges sur une même souche. Ce traitement que les forestiers appellent traitement en taillis¹, permet d'obtenir beaucoup d'écorce et du bois pas trop gros, alors que le traitement en futaie consiste à obtenir de hautes tiges à partir de la graine. Les taillis n'atteignent pas la hauteur des futaies. Le traitement des taillis sous futaie est un mélange de ces deux traitements. Le taillis découvre malheureusement le sol tous les 20 ou 30 ans et exporte beaucoup de matières minérales. La majeure partie des forêts a pourtant été traitée de cette manière jusqu'à une période récente.

En 1946, sur environ 11,5 millions d'hectares de forêt, 57 % étaient encore traités en taillis ou en taillis sous futaie...

Jusqu'au 18^e siècle, d'importantes quantités de bois furent exploitées pour fabriquer des briquettes, des tuiles, du fer dans les forges catalanes ; quatre coulées de 500 kg auraient demandé jusqu'à un hectare de forêts dans certains cas. A partir de 1850, le charbon remplaça définitivement le bois.

Contrairement aux paysans, le pouvoir royal utilisait la forêt pour ses loisirs et pour produire d'autres bois qui lui étaient utiles. Philippe le Bel créa en 1291 le corps de Maître des Eaux et Forêts pour « protéger » ses forêts. Et c'est à Colbert (1669) qui voulait garantir l'approvisionnement en bois de marine, que l'on doit les « belles futaies »² de chêne, notamment de Tronçais dans l'Allier.

Des luttes en Margeride

« Les petits paysans contre l'administration forestière et les notables ».

Avant l'intégration de l'agriculture de la Margeride dans l'économie marchande, les transhumants du Bas-Languedoc pouvaient parcourir les terres des propriétaires absents ainsi que les terres communales en échange du fumier, seul amendement alors apporté aux terres labourables en y parquant les moutons pendant la nuit. Mais au

XIX^e siècle cette région pauvre et surpeuplée entra dans l'économie marchande. Pour survivre, les petits propriétaires défrichaient partiellement les bois existants afin de pouvoir produire plus de céréales ; c'était une question de vie ou de mort. Les gros propriétaires aux familles souvent nombreuses, ayant compris rapidement qu'ils ne pouvaient rivaliser avec les céréaliers de la plaine, cherchèrent à augmenter leur profit en se reconvertissant dans l'élevage. Ils le pouvaient, car ils avaient assez de terres. Mais à partir de ce moment les transhumants plus indispensables que jamais pour fertiliser les terres des petits paysans, devinrent des concurrents des gros propriétaires.

Le comte de Marangie, gros propriétaire près de Langogne, écrivait :

« Mais surtout, si nous voulons conserver une place avantageuse, je dirai même la meilleure place à nos bêtes, fermons impitoyablement nos frontières à ces animaux dévorants qui viennent vivre chez nous à un prix dérisoire, car ils ont le double tort de dévaster les régions qu'ils parcourent et

d'appartenir à des maîtres qui nous font concurrence sur leur propre terrain ».

Les gros propriétaires n'avaient cependant pas besoin des hautes terres sur lesquelles pâturaient auparavant les moutons des transhumants. Et lorsque l'administration voulut soumettre ces terres au régime forestier, elle rencontra le soutien des gros propriétaires et l'opposition de la petite paysannerie.

Il y eut au sein des municipalités des oppositions sérieuses entre les tenants de la soumission au régime forestier et les ayants-droit qui voulaient garder ces terres collectives pour le parcours. Lorsque les luttes furent assez vives les forestiers durent céder ; en 1866 un projet de soumission de 12.000 ha fut abandonné. La soumission au régime forestier représentait, il faut le souligner, une occupation permanente de l'espace par la forêt contrairement aux régimes antérieurs où la forêt de pins faisait partie de l'assolement. Lorsque l'administration réussissait à soumettre les terres au régime forestier avec l'appui des notables, de nombreuses suppliques parvenaient au service forestier pour demander l'autorisation de pacage estival... Les paysans de la Margeride urent implorer l'administration parisienne pour utiliser leurs propres espaces. Pour éviter un conflit social, les forestiers ont parfois autorisé ces parcours, et même déclaré que le pâturage était un bon complément de la sylviculture en attendant l'exode rural de la fin du siècle. Puis, entre 1880 et 1910, l'administration racheta ou expropria ces hautes terres.

Le traitement des forêts en futaie, ou en taillis sous futaie a été essentiellement déterminé par les besoins économiques du moment. Après 1945, par suite de l'utilisation massive du pétrole à bas prix, le traitement en taillis qui fournissait essentiellement du bois de chauffage est devenu totalement « inintéressant ».

Et en 1946 a été instauré le Fond Forestier National (FFN) (que l'on analyse plus loin en détail) pour, selon les textes officiels, « créer une forêt destinée à satisfaire les besoins de l'industrie ». Il a été à l'origine des plantations de résineux d'après Guerre. Seuls les reboisements en résineux, à l'exception des peupliers, bénéficiaient des aides de ce Fond.

Depuis les années 70, cette politique a été légèrement infléchie, car l'on craint maintenant de manquer de bois d'œuvre feuillus pour le marché européen vers les années 1990. Un timide effort est maintenant entrepris pour remettre dans le circuit marchand quelques millions d'hectares de forêt feuillus traités jusqu'ici en taillis. L'objectif serait de le transformer en futaie pouvant donner du bois d'œuvre; c'est pourquoi les plantations de feuillus peuvent désormais également être subventionnées...

C. Les surfaces forestières. Leur évolution

L'agriculture a toujours exercé une pression plus ou moins grande sur les forêts...

Au Moyen-Age, on encourageait les défrichements pour favoriser l'agriculture. Plus tard, on cessa de les encourager, mais ceux-ci n'en continuèrent pas moins, car les agriculteurs avaient besoin de terre. Au XVII^e siècle la forêt régressa fortement...

Et au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, lorsque l'agriculture entra dans l'économie marchande, il y eut des conflits entre agriculteurs et avec les forestiers assez rudes dans les zones les moins aptes à la concurrence, notamment en moyenne montagne, et cela jusqu'au début de l'exode rural dit de la Misère, qui ne s'amplifia que vers la fin du siècle.

De plus en plus de terres devinrent « vacantes »... Et c'est aussi dans ce contexte que l'on instaura le Fonds Forestier National en 1946, pour occuper, par la forêt, les terres agricoles devenant vacantes

LA FORET AUJOURD'HUI

Elle couvre environ 13 millions d'hectares (ce chiffre augmente si l'on compte aussi les haies, les arbres d'alignement, etc.), soit près du quart du pays.

A. Sa physionomie

Les Feuillus

Ils dominent dans près des deux tiers des forêts (8,5 millions d'hectares). La moitié des forêts feuillues a pour essence principale le chêne et un cinquième le hêtre. Près de 7,5 millions d'hectares sont traités en taillis et taillis sous futaie : cette catégorie de futaie appartient surtout à des particuliers et à des communes. La plupart

d'entre elles sont actuellement hors des circuits de production marchande.

Plus d'un million d'hectares sont traités en futaie, et produisent du bois d'œuvre.

Il y a enfin 200.000 hectares de peupliers.

Les Résineux

Un tiers des forêts est à dominante de résineux (4,5 millions d'hectares). Chacun des trois groupes suivants représente un peu plus du quart de ces forêts :

1. Pin sylvestre
2. Le Sapin
3. L'Épicéa (souvent appelé « sapin ») et autres résineux.
4. Le Pin maritime couvre un peu moins du quart de ces forêts, surtout en forêt landaise (cette forêt, plantée au siècle dernier, couvre près d'un million d'hectares).

B. Elle appartient à... ?

Le dernier recensement exhaustif date de... 1908 ! Ce qui montre à quel point on cherche à mettre cet aspect en lumière.

Près de 8,7 millions d'hectares appartiendraient à des propriétaires privés, soit environ les deux tiers de la forêt.

Mais il y a propriétaires et propriétaires :

— Il y aurait beaucoup de petits propriétaires, environ 1.400.000 qui auraient moins de dix hectares chacun (en moyenne deux hectares seulement) et qui, ensemble, ne possèderaient que le tiers de la forêt privée.

— Il y aurait 75.000 moyens propriétaires ayant entre dix et cent hectares (moyenne 35 hectares) qui, ensemble possèderaient également près du tiers de la forêt privée.

— Il y aurait enfin 8.000 propriétaires de plus de cent hectares chacun (moyenne 400 hectares).

L'Office National des Forêts (ONF) n'intervient pas dans les forêts privées.

2,5 millions d'hectares appartiennent à des communes ou sections de communes

1,7 million d'hectares appartiennent à l'État.

L'ONF gère les forêts soumises au régime forestier, c'est-à-dire surtout les forêts domaniales, communales et autres collectivités, soit environ un tiers des forêts.

Les 8000 plus grands propriétaires possédaient donc une surface forestière supérieure à celle que possèdent les 38.000 communes de France (2,9 millions d'hectares contre 2,5 millions d'hectares).

Quant au domaine de l'État (1,7 millions d'hectares), il ne représente qu'une superficie à peine égale à celle que possédaient les 3.000 plus grands propriétaires forestiers. D'ailleurs, les 700 plus grands propriétaires forestiers possédaient une surface à peine inférieure à la moitié de celle que possède l'État. L'activité sylvicole des propriétaires forestiers particuliers est le plus souvent secondaire, voire épisodique. Même dans les Landes qui produisent plus du tiers du bois résineux, seule une partie infime des propriétaires vit aujourd'hui des ressources de la forêt. Mais là aussi la répartition des propriétés est très inégale : 1 % des propriétaires possèdent 32 % de la surface du massif forestier.

A l'heure actuelle, de plus en plus de banques, d'assurances, de sociétés de gestion et d'étrangers s'intéressent aux forêts.

C. L'évolution actuelle

1. Dans les zones en crise agricole, la forêt continue de progresser.

Le processus entamé lors de l'insertion de l'agriculture dans l'économie marchande se poursuit. Les terrains agricoles les moins « rentables » sont reboisés.

• Dans le Haut-Jura

75 % des reboisements du Jura se font dans le Haut-Jura. De 1955 à 1970, 37 % de la surface agricole a disparu. La disparition définitive de ces terres du domaine agricole y rend impossible le redémarrage de l'agriculture. Ce ne sont en effet pas les côtes pentues ou caillouteuses qui sont reboisées en premier, mais de bonnes parcelles étroites, au milieu d'autres parcelles encore cultivées. L'ombrage causé par ces reboisements sur les parcelles encore cultivées étant néfaste, ces dernières sont à leur tour abandonnées.

• Dans les Cévennes

Sur la Causse Méjean, l'équipement des exploitations agricoles avec l'aide des pouvoirs publics vise à maintenir une population d'éleveurs, mais d'autre part l'aide du FFN au reboisement « inamovible » retire des espaces aux éleveurs pour plusieurs décennies... ce qui rend impossible la reproduction de la société locale.

• Dans le Liron

Les PAI (Périmètre d'Action Forestière), instaurés récemment accentuent, malgré les apparences cette colonisation par la forêt. En principe, ils interdisent les reboisements dans certaines zones dans lesquelles on améliore la production fourragère, tandis que **parallèlement** ils encouragent financièrement, par des prêts FFN et l'exonération trentenaire de l'impôt, le reboisement dans d'autres zones. Mais les interdictions de reboisement ne peuvent durer que quatre ans ! La forêt industrielle

dans laquelle le pâturage est impossible progresse, tandis que la forêt paysanne est délaissée.

Le PAI du Liron en Cévennes, arrêté du 31.12.75 par le préfet du Gard visait à exproprier les paysans des châtaigneraies et à reboiser ces terrains avec du pin sylvestre. Les populations cévenoles ont vivement exprimé leur opposition, car cela signifiait l'accélération de leur disparition.

A qui appartiennent les nouvelles surfaces reboisées ou boisées...

Initialement, les terrains appartenaient souvent à de petits agriculteurs locaux. Lorsqu'ils ont été contraints d'abandonner leur activité pour chercher un emploi en ville, ils ont parfois reboisé leurs parcelles de terres. Mais les nouvelles surfaces boisées sont de moins en moins aux mains des agriculteurs ou anciens agriculteurs.

En Corrèze par exemple, cadres industriels et membres de professions libérales possédaient 12 % des plantations effectuées de 1950 à 1955 ; ce pourcentage est monté à 22,5 % entre 1955 et 1960, à 35,5 % entre 1960 et 1964, et à 42 % entre 1965 et 1969.

Pourquoi des investissements en forêts ?

Les banques et les journaux financiers affirment que la terre ne se dévalue pas. Or il est difficile d'acheter de la terre si l'on n'est pas agriculteur ; les paysans pour-

ront s'y opposer par l'intermédiaire de la SAFER. Mais tout le monde peut acheter de la forêt, et non seulement le bois ne se dévalue pas (dans les Vosges entre 1900 et aujourd'hui, le cours du sapin de qualité moyenne aurait, selon le journal financier « La Vie Française », à peu de chose près suivi celui du Napoléon), mais les avantages fiscaux liés à la forêt sont nombreux.

AVANTAGES FISCAUX POUR LES PROPRIÉTAIRES DE FORETS

- Les aides au reboisement du Fonds Forestier National (voir page) à des taux d'intérêt très bas (0,25 % à 2,5 % sur trente ans).
- Exemption de l'impôt foncier pendant 30 ans après le reboisement.
- Exemption plus ou moins importante sur le revenu forestier pendant dix, vingt ou trente ans lorsqu'on vient de reboiser.
- Droit de succession excessivement bas grâce à la loi Serot-Monichon (réduction de 75 %, taxes diverses plus faibles).
- Imposition sur le revenu cadastral forfaitaire et particulièrement avantageuse, même lorsque le chiffre d'affaires dépasse 500.000 francs par an, contrairement à ce qui est en vigueur en agriculture....

Rien d'étonnant donc à ce que les industriels, les professions libérales, les cadres, les Assurances et même les Banques achètent des forêts (et profitent de ces avantages que les petits propriétaires ignorent souvent). Le Crédit Lyonnais aurait acheté 3.250 hectares en trois ans. La Société Générale, la B.N.P. et d'autres banques ont suivi. Le « Nouvel Observateur » estime à 15.000 hectares la surface de forêt achetée par les banques récemment pour proposer des parts de forêt.

LES BANQUES FACE A LA FORET

Mais les Assurances ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations ont également des surfaces importantes. Cette dernière serait, avec 60.000 hectares, le premier propriétaire privé de forêt.

2. Autour des villes, la forêt régresse

Seules quelques rares études permettent de connaître l'évolution des forêts autour des villes ; mais ce n'est sans doute pas un hasard si les données précises sont fragmentaires.

Dans le département des Yvelines : Entre 1961 et 1971, 1.507 hectares de forêt ont disparu, soit 2,5 % de la surface forestière du département, alors que le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la région prévoyait le maintien intégral des forêts. Ces disparitions ont surtout affecté la forêt privée, 3,3 % contre 0,4 % pour la forêt domaniale.

Les lotissements les plus importants se situent dans le bois de Claireau en Vallée de Chevreuse, le bois de Verneuil et le bois de Maurepas.

Obtenir une dérogation à l'interdiction de déboiser est une affaire en or pour les quelques propriétaires ;

en 1972, 1 mètre carré de terrain forestier inconstruc-
tible valait 1 à 6 francs le mètre carré. Après dérogation
et autorisation de construction, le prix du mètre carré
pouvait atteindre 100 francs, d'où un bénéfice possible
de :

$$90 \text{ F} \times 10.000 \text{ m}^2 = 900.000 \text{ F/ha}$$

moins la taxe sur le défrichement sans commune mesure
avec le profit puisqu'elle s'élève à 6.000 F/ha. Il reste
encore plus de 89 millions d'anciens francs de bénéfice
sur le terrain, sans compter ceux de la construction.

Lorsque la population se mobilise, elle arrive à faire
reculer parfois l'urbanisation excessive en forêt, notam-
ment lorsque la municipalité s'y oppose également,
comme à Verneuil.

MINI-GUERILLA AU COIN D'UN BOIS

Depuis le 13 juin, des centaines d'habitants
occupent un bois près de Verneuil pour le sauver
des bulldozers d'un promoteur immobilier

Verneuil...

Un bois, un de ceux qui restent dans la ban-
lieue Ouest, entre Simca-Poissy et Renault-Flins.
En juillet 1969, le maire SFIO de Verneuil propo-
sait une zone d'aménagement concertée de 118
hectares, dont les deux tiers se trouvaient dans la
zone boisée à préserver ! La Direction Départe-
mentale de l'Agriculture déclare ce bois non cons-
tructible. Mais la Société Immobilière (dont les
actions appartiennent aux Assurances Abeilles
et à un particulier) se débrouille pour modifier
le POS (Plan d'Occupation des Sols), en toute
illégalité, avec le maire, sans que le Conseil muni-
cipal ait eu à voter ce POS, et sans que la popula-
tion ait eu à en dire son mot. Les élections muni-
cipales de mars 1977 remettent tout en cause,
notamment sous l'impulsion des propositions du
PSU. L'annulation des permis de construire est
demandée, mais l'abattage des arbres se fait tout
de même en douce. La population se mobilise,
arrête les bulldozers, campe sur place et obtient
gain de cause après plusieurs jours.

Les municipalités peuvent s'opposer à la des-
truction des forêts urbaines en prévoyant leur
protection lorsqu'elles établissent le Plan d'Occu-
pation des Sols (POS). Mais les municipalités réac-
tionnaires se débrouillent généralement pour que
les populations concernées ne s'intéressent à l'éla-
boration du POS, afin de décider à leur place.

3. Autour des zones industrielles, des camps mili- taires, des autoroutes...

Nombreux sont les exemples d'agression.

Ainsi, entre 1928 et 1973, la forêt domaniale de
Saint-Avoid, sous l'effet des déboisements, des cessions
imposées par l'industrialisation du Bassin houiller lor-
rain (y compris les voies de communication et de trans-
port d'électricité) a régressé de 35 %. A cela s'ajoute la
mortalité dans les zones de lisière ainsi créées, la dégra-
dation par les pollutions atmosphériques. La forêt de
Roumare près de Rouen régresse aussi sous l'effet de la

pollution... Les forêts de la région parisienne sont éven-
trées par les autoroutes, etc.

LA FORET : UN LIEU DE PRODUCTION

A. Les produits des forêts

Comme par le passé, les forêts produisent essentiel-
lement du bois et sont le plus souvent gérées à cette fin.
Les myrtilles, les champignons, etc. sont des produits
secondaires non négligeables pour autant, sauf en So-
logne où les propriétaires sont davantage intéressés par
la chasse.

On peut distinguer grossièrement deux types de
forêts :

1. Les petites forêts, d'une superficie moyenne de 2 ha
qui appartiennent à des locaux les entretenant et les ex-
ploitant eux-mêmes pour en tirer du bois à usage domes-
tique lorsqu'ils habitent encore à proximité de la forêt.
Cette production autoconsommée n'entre pas dans la
comptabilité de la production nationale censée refléter
dans l'économie actuelle la richesse du pays !

Comme ces petites forêts sont marginales ou pas du
tout dans le circuit marchand, qu'elles n'entrent pas dans
le cadre de la gestion et des aménagements classiques des
grandes forêts, certains discours technocratiques ou de
grands propriétaires déclarent un peu vite qu'elles sont
ingérables et inutiles... Nous pensons qu'elles sont gé-
rables, d'une autre manière, et que pour cela il faut per-
mettre aux gens susceptibles de les gérer de rester sur
place, c'est-à-dire arrêter l'exode rural.

2. Les forêts moyennes et grandes sont susceptibles de
produire davantage de bois pour l'industrie :

— soit des arbres de dimensions moyenne et grande
donnant du bois d'œuvre qui approvisionnent les indus-
trie du meuble, la menuiserie, la charpente, etc.

— soit des arbres de faibles dimensions qui approvisio-
nent actuellement surtout les industries fabriquant des
panneaux de bois aggloméré, du papier, des cartons, etc.
On appelle cela du bois d'industrie (ou encore du bois de
trituration).

— soit du bois de feu (dont l'utilisation a régulièrement
diminué mais qui, en 1964, représentait encore environ
1/6ème du volume de bois exploité (près de 5 millions
de mètres cubes).

Pour obtenir du bois d'œuvre de qualité, il faut
obligatoirement éclaircir les forêts, c'est-à-dire enlever
à intervalles réguliers un certain nombre d'arbres, afin
que ceux que l'on conserve sur pied puissent grossir.
Sans cette opération, l'ensemble des arbres se développe
mal. Pour fixer les idées, rappelons qu'une jeune forêt
de chênes a plusieurs milliers de petits arbres par hectare;
deux siècles plus tard, il ne doit plus en rester qu'une
centaine sur la même superficie. On comprend alors que
les éclaircies soient indispensables pour obtenir du bois
d'œuvre. En pratique, les premières éclaircies ne sont
pas toujours faites, car les produits ne trouvent pas tou-
jours un débouché « rentable ». Le bois d'industrie et
le bois d'œuvre peuvent en fin de compte n'être que des
produits d'une même forêt obtenus à des moments dif-

férents ; mais l'exploitation du premier conditionne l'obtention du dernier.

B. Les travailleurs en forêt

A l'exception des départements d'Alsace et de la Moselle :

- la production de plants en pépinière
- la plantation, les entretiens, les éclaircies
- le génie civil (construction de route, etc.)
- et l'exploitation (terme beaucoup plus restrictif que celui d'une exploitation agricole) du bois, c'est-à-dire l'abattage des arbres, l'ébranchage, le façonnage, le débardage et le transport du bois jusqu'à l'usine, sont des opérations réalisées, en France, par plusieurs types d'entreprises différentes, tout au moins dans les forêts moyennes et grandes.

Dans les petites forêts paysannes, divers travaux sont réalisés par les agriculteurs eux-mêmes ; ils en réaliseraient même davantage s'ils pouvaient disposer des engins adéquats.

1. **En pépinière.** Sur 1.800 emplois d'ouvriers, 1.400 sont permanents. On y produit les plants pour le reboisement.

2. **Les entreprises de reboisement.** Moins du tiers des travailleurs ont un emploi permanent (1.000 sur 4.500). Et comme les chantiers de reboisement sont itinérants, parfois distants de plusieurs centaines de kilomètres les uns des autres, ce sont surtout des travailleurs immigrés qui accomplissent ces travaux.

3. **L'Office National des Forêts.** En 1975, l'ONF employait 14.000 ouvriers : 30 % étaient des permanents, 23 % des habituels et 47 % des occasionnels ne travaillant en forêt qu'un ou deux mois dans l'année.

Ils réalisent des travaux divers. Cependant entre 1970 et 1975, le pourcentage d'ouvriers permanents a régressé de 38 % à 30 %

LE TRAVAIL EN RÉGIE EN ALSACE ET EN MOSELLE : UNE EXCEPTION EN FRANCE

— Contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, les arbres sont généralement exploités, c'est-à-dire abattus, ébranchés, transportés en bordure de route, puis triés par des entreprises privées qui achètent les arbres sur pied aussi bien en forêt privée, qu'en forêt communale ou domaniale.

Dans les départements de l'Est en revanche les arbres sont exploités en « régie » par les ouvriers de l'Office dans les forêts domaniales et communales. Les bois y sont vendus abattus et rendus en bord de route.

L'ONF est ainsi le premier exploitant forestier de France ; il récolte dans ces trois départements 1,6 à 1,8 millions de mètres cubes, soit 5 à 6 % de la récolte totale.

Des obstacles juridiques interdisent à l'Office de faire de même ailleurs. Les conditions de travail (barèmes d'abattage, sécurité, garantie d'emploi, etc.) sont souvent supérieurs aux autres régions et garantis par une meilleure convention collective.

siècle dernier, le travail en forêt était complémentaire de celui de l'agriculture. En morte saison, le bûcheron y travaillait environ 40 jours en hiver et quelques jours au printemps quand il n'avait pas de travail aux champs. Le marché du travail était également limité géographiquement par les distances que pouvait parcourir un homme à pied, chaque jour, pour se rendre à son lieu de travail, soit 7 à 8 kilomètres.

Actuellement, les bûcherons sont environ 55.000 (sur 400.000 salariés agricoles), essentiellement employés par des entreprises privées qui exploitent indifféremment le bois vendu sur pied des forêts communales, privées ou domaniales. Mais leur situation est très différente selon qu'ils exploitent du bois d'œuvre ou du bois d'industrie.

Ceux qui exploitent du bois d'œuvre.

Ce sont essentiellement des scieries qui achètent le bois d'œuvre et qui organisent l'abattage (89 % des 6.300 scieries ont une activité d'exploitation forestière, deux tiers du bois d'œuvre sont récoltés et sciés par la même entreprise).

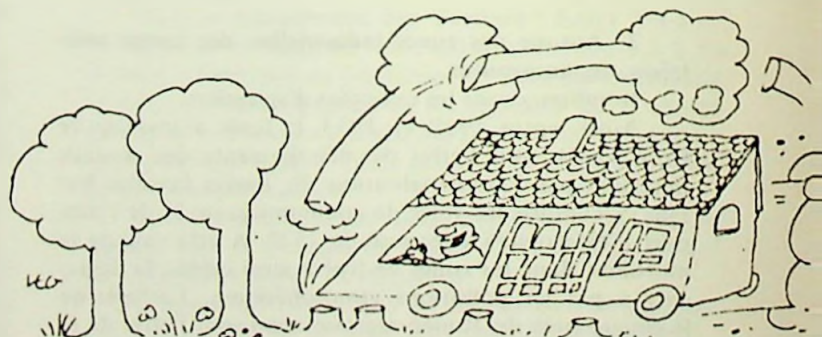
Les exploitants s'adressent à des bûcherons qu'ils connaissent, essentiellement des bûcherons français : dans les Vosges, le Jura, le Massif Central, ce sont des salariés agricoles et des petits agriculteurs qui travaillent en forêt à temps partiel, en petites équipes ou tout seul, comme jadis, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, autour de leur lieu d'habitation. Ils n'acceptent pas de longs déplacements afin de pouvoir rentrer chez eux tous les soirs. Dans certaines petites scieries, les bûcherons travaillent en partie en forêt et en partie au sciage. Dans de plus grandes scieries, ces deux activités sont distinctes.

Ceux qui exploitent le bois d'industrie

La récolte du bois d'industrie peut se faire sans grandes précautions, tout au moins du point de vue de l'industriel utilisateur de cette matière première. Cette exploitation n'a plus le caractère dispersé et artisanal, précapitaliste de l'exploitation du bois d'œuvre.

Elle est dominée par seulement onze sociétés d'approvisionnement se faisant peu concurrence.

Certaines achètent le bois à des exploitants, d'autres l'achètent et l'exploitent puis le revendent aux industries de pâte à papier, de panneaux de particules agglomérées qui les ont créées (participent à leur capital, ont des administrateurs communs...) au cours des années 50-60 afin de garantir leur approvisionnement et de contrôler le marché.



4. Les exploitants et les bûcherons. A la fin du

**Les principales sociétés d'approvisionnement
et leurs principales zones d'activité
(par ordre décroissant d'importance en 1969)**

Société	Principaux départements d'approvisionnement
Centrale Forestière du Sud-Ouest	Gironde - Landes
SO FO EST	Lozère, Haute-Loire, Doubs, Var, Jura, Loire, Basses-Alpes.
SAFEF	Seine-Maritime, Orne, Eure, Nièvre, Calvados, Hte-Saône, Côte d'Or, Oise.
Comptoir de Brive et Résineux du Centre	Corrèze, Hte-Vienne
SAPRO-FORXPLO	Vosges, Bas-Rhin
SEBSO	Hte-Garonne, Basses-Py- rénées, Ariège
CEDAR	Seine-et-Marne, Aisne, Aube, Oise, Ardennes, Manche, Marne, Nord, Ain, Meuse, Hte-Marne
SOFAR	Isère, Doubs, Nièvre, Saône-et-Loire, Corrèze, Vosges
EFA (exploitation de l'Argoual)	Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire

**De l'exploitation du bois
à l'esclavage des hommes...**

Ces sociétés, employant essentiellement de la main d'œuvre immigrée couvrent une zone comprenant en moyenne onze départements.

Elles recrutent les bûcherons directement dans leur pays d'origine. C'est ainsi que l'EFA, société sur laquelle le Comité Justice et Paix de Dijon a rédigé une plaquette détaillée, va recruter les bûcherons au Moyen-Atlas, en leur faisant subir divers tests.

Premier test : il consiste à accrocher aux pieds du « candidat » un ressort très dur sur lequel il doit tirer avec les bras. Un compteur mesure sa force.

Deuxième test : Abattage d'arbre avec une cognée.

Troisième test : Interrogation des candidats en français : ceux qui ont le malheur de répondre par naïveté ou surprise sont écartés du lot.

Puis vient l'Office d'immigration qui élimine les candidats susceptibles de tomber malade.

Après tous ces tests, on leur offre un contrat de douze mois seulement, ce qui permet d'exercer un chantage permanent en les menaçant à tout moment de renvoi.

Comme leur lieu de travail est, d'après le contrat, l'ensemble du territoire français (c'est-à-dire en moyenne quatre-cinq départements), ils ne perçoivent pas d'indemnités de déplacements, sont logés théoriquement en caravanes (dans les Pyrénées, la CFDT a découvert des bûcherons campant sous la neige).

De plus, les conventions collectives, lorsqu'elles existent, varient d'un département à l'autre : ils ne savent donc pas sur quoi se fonder pour faire des réclamations. Et pour faire des réclamations, par exemple à la Caisse d'Allocations familiales, il faut s'adresser à plusieurs endroits. Pour l'EFA, le contrat de travail est établi au siège central en Seine-et-Marne : l'inscription à la Mutualité Sociale Agricole a lieu au premier lieu de résidence, par exemple l'Yonne, pour un ouvrier recruté par l'EFA de Beaune qui délivre l'attestation de travail... Cela fait beaucoup de voyages et de pertes de temps pour aller réclamer les différents papiers quand on ne sait pas écrire...

Le travail ensuite a lieu à l'heure quand le chantier est facile, à la tâche quand il est difficile et comporte des travaux annexes... Il leur est impossible de vérifier le volume coupé, mesuré après par le contremaître.

En 1975, dans le meilleur des cas, le salaire horaire atteignait 4 F à 4,50 F à l'EFA. Leur formation professionnelle non obligatoire et sommairement ou pas du tout organisée (voir encadré sur les accidents du travail). Il n'est pas question pour eux de vie familiale, ni d'entrer en contact avec la population locale qu'ils voient rarement et n'est jamais la même du fait de leur mobilité. Tout est organisé pour que les différentes équipes composées de bûcherons de même origine géographique ne se rencontrent jamais. Si donc vous aimez les forêts pour leur beauté, n'oubliez pas d'entrer aussi en contact avec ceux qui y peinent pour survivre...

Après avoir vécu avec l'espoir d'un renouvellement de contrat durant toute l'année, ils sont renvoyés dans leur pays et la société en recherche ailleurs. Une enquête sur les plus grosses sociétés d'approvisionnement a montré que 50 % du personnel immigré est renouvelé (renvoyé !) chaque année et qu'en quelques années l'effectif « se » renouvelle complètement.

Cette instabilité organisée par les employeurs a pour but d'abaisser au maximum les salaires dans l'exploitation des bois d'industrie.

De 1950 à 1975, les exploitations se sont davantage spécialisées : l'exploitation du bois d'œuvre demandant une certaine compétence est encore faite par des ouvriers français, tandis que celle des bois d'industrie est faite de plus en plus par des ouvriers immigrés.

Nous sommes maintenant en présence de deux marchés de l'emploi bien distincts : l'un pour l'exploitation du bois d'œuvre, l'autre pour l'exploitation du bois d'industrie.

Durant cette période, l'effectif global des bûcherons est passé de 85.000 à 55.000, mais parallèlement à cela et surtout depuis 1960 l'effectif de la main d'œuvre immigrée est passée, par suite d'une politique bien déterminée des sociétés d'approvisionnement, de 5.000 à 20.000. Cette spécialisation des entreprises risque aussi d'entraîner une sous-utilisation du bois d'industrie (abandon des branches, etc.) dans les chantiers d'exploitation de bois d'œuvre.

férents ; mais l'exploitation du premier conditionne l'obtention du dernier.

B. Les travailleurs en forêt

A l'exception des départements d'Alsace et de la Moselle :

- la production de plants en pépinière
- la plantation, les entretiens, les éclaircies
- le génie civil (construction de route, etc.)
- et l'exploitation (terme beaucoup plus restrictif que celui d'une exploitation agricole) du bois, c'est-à-dire l'abattage des arbres, l'ébranchage, le façonnage, le débardage et le transport du bois jusqu'à l'usine, sont des opérations réalisées, en France, par plusieurs types d'entreprises différentes, tout au moins dans les forêts moyennes et grandes.

Dans les petites forêts paysannes, divers travaux sont réalisés par les agriculteurs eux-mêmes ; ils en réaliseraient même davantage s'ils pouvaient disposer des engins adéquats.

1. **En pépinière.** Sur 1.800 emplois d'ouvriers, 1.400 sont permanents. On y produit les plants pour le reboisement.

2. **Les entreprises de reboisement.** Moins du tiers des travailleurs ont un emploi permanent (1.000 sur 4.500). Et comme les chantiers de reboisement sont itinérants, parfois distants de plusieurs centaines de kilomètres les uns des autres, ce sont surtout des travailleurs immigrés qui accomplissent ces travaux.

3. **L'Office National des Forêts.** En 1975, l'ONF employait 14.000 ouvriers : 30 % étaient des permanents, 23 % des habituels et 47 % des occasionnels ne travaillant en forêt qu'un ou deux mois dans l'année.

Ils réalisent des travaux divers. Cependant entre 1970 et 1975, le pourcentage d'ouvriers permanents a régressé de 38 % à 30 %

LE TRAVAIL EN RÉGIE EN ALSACE ET EN MOSELLE : UNE EXCEPTION EN FRANCE

- Contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, les arbres sont généralement exploités, c'est-à-dire abattus, ébranchés, transportés en bordure de route, puis triés par des entreprises privées qui achètent les arbres sur pied aussi bien en forêt privée, qu'en forêt communale ou domaniale.

Dans les départements de l'Est en revanche les arbres sont exploités en « régie » par les ouvriers de l'Office dans les forêts domaniales et communales. Les bois y sont vendus abattus et rendus en bord de route.

L'ONF est ainsi le premier exploitant forestier de France ; il récolte dans ces trois départements 1,6 à 1,8 millions de mètres cubes, soit 5 à 6 % de la récolte totale.

Des obstacles juridiques interdisent à l'Office de faire de même ailleurs. Les conditions de travail (barèmes d'abattage, sécurité, garantie d'emploi, etc.) sont souvent supérieurs aux autres régions et garantis par une meilleure convention collective.

siècle dernier, le travail en forêt était complémentaire de celui de l'agriculture. En morte saison, le bûcheron y travaillait environ 40 jours en hiver et quelques jours au printemps quand il n'avait pas de travail aux champs. Le marché du travail était également limité géographiquement par les distances que pouvait parcourir un homme à pied, chaque jour, pour se rendre à son lieu de travail, soit 7 à 8 kilomètres.

Actuellement, les bûcherons sont environ 55.000 (sur 400.000 salariés agricoles), essentiellement employés par des entreprises privées qui exploitent indifféremment le bois vendu sur pied des forêts communales, privées ou domaniales. Mais leur situation est très différente selon qu'ils exploitent du bois d'œuvre ou du bois d'industrie.

Ceux qui exploitent du bois d'œuvre.

Ce sont essentiellement des scieries qui achètent le bois d'œuvre et qui organisent l'abattage (89 % des 6.300 scieries ont une activité d'exploitation forestière, deux tiers du bois d'œuvre sont récoltés et sciés par la même entreprise).

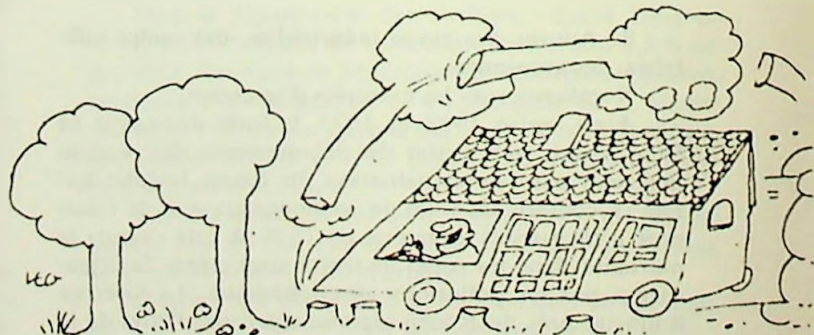
Les exploitants s'adressent à des bûcherons qu'ils connaissent, essentiellement des bûcherons français : dans les Vosges, le Jura, le Massif Central, ce sont des salariés agricoles et des petits agriculteurs qui travaillent en forêt à temps partiel, en petites équipes ou tout seul, comme jadis, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, autour de leur lieu d'habitation. Ils n'acceptent pas de longs déplacements afin de pouvoir rentrer chez eux tous les soirs. Dans certaines petites scieries, les bûcherons travaillent en partie en forêt et en partie au sciage. Dans de plus grandes scieries, ces deux activités sont distinctes.

Ceux qui exploitent le bois d'industrie

La récolte du bois d'industrie peut se faire sans grandes précautions, tout au moins du point de vue de l'industriel utilisateur de cette matière première. Cette exploitation n'a plus le caractère dispersé et artisanal, précapitaliste de l'exploitation du bois d'œuvre.

Elle est dominée par seulement onze sociétés d'approvisionnement se faisant peu concurrence.

Certaines achètent le bois à des exploitants, d'autres l'achètent et l'exploitent puis le revendent aux industries de pâte à papier, de panneaux de particules agglomérées qui les ont créées (participent à leur capital, ont des administrateurs communs...) au cours des années 50-60 afin de garantir leur approvisionnement et de contrôler le marché.



4. Les exploitants et les bûcherons. A la fin du

**Les principales sociétés d'approvisionnement
et leurs principales zones d'activité
(par ordre décroissant d'importance en 1969)**

Société	Principaux départements d'approvisionnement
Centrale Forestière du Sud-Ouest	Gironde - Landes
SO FOREST	Lozère, Haute-Loire, Doubs, Var, Jura, Loire, Basses-Alpes.
SAFEE	Seine-Maritime, Orne, Eure, Nièvre, Calvados, Hte-Saône, Côte d'Or, Oise.
Comptoir de Brive et Résineux du Centre	Corrèze, Hte-Vienne
SAPRO-FORXPLO	Vosges, Bas-Rhin
SEBSO	Hte-Garonne, Basses-Py- rénées, Ariège
CEDAR	Seine-et-Marne, Aisne, Aube, Oise, Ardennes, Manche, Marne Nord, Ain, Meuse, Hte-Marne
SOFAR	Isère, Doubs, Nièvre, Saône-et-Loire, Corrèze, Vosges
EFA (exploitation de l'Aigoual)	Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire

**De l'exploitation du bois
à l'esclavage des hommes...**

Ces sociétés, employant essentiellement de la main d'œuvre immigrée couvrent une zone comprenant en moyenne onze départements.

Elles recrutent les bûcherons directement dans leur pays d'origine. C'est ainsi que l'EFA, société sur laquelle le Comité Justice et Paix de Dijon a rédigé une plaquette détaillée, va recruter les bûcherons au Moyen-Atlas, en leur faisant subir divers tests.

Premier test : il consiste à accrocher aux pieds du « candidat » un ressort très dur sur lequel il doit tirer avec les bras. Un compteur mesure sa force.

Deuxième test : Abattage d'arbre avec une cognée.

Troisième test : Interrogation des candidats en français : ceux qui ont le malheur de répondre par naïveté ou surprise sont écartés du lot.

Puis vient l'Office d'immigration qui élimine les candidats susceptibles de tomber malade.

Après tous ces tests, on leur offre un contrat de douze mois seulement, ce qui permet d'exercer un chantage permanent en les menaçant à tout moment de renvoi.

Comme leur lieu de travail est, d'après le contrat, l'ensemble du territoire français (c'est-à-dire en moyenne quatre-cinq départements), ils ne perçoivent pas d'indemnités de déplacements, sont logés théoriquement en caravanes (dans les Pyrénées, la CFDT a découvert des bûcherons campant sous la neige).

De plus, les conventions collectives, lorsqu'elles existent, varient d'un département à l'autre : ils ne savent donc pas sur quoi se fonder pour faire des réclamations. Et pour faire des réclamations, par exemple à la Caisse d'Allocations familiales, il faut s'adresser à plusieurs endroits. Pour l'EFA, le contrat de travail est établi au siège central en Seine-et-Marne : l'inscription à la Mutualité Sociale Agricole a lieu au premier lieu de résidence, par exemple l'Yonne, pour un ouvrier recruté par l'EFA de Beaune qui délivre l'attestation de travail... Cela fait beaucoup de voyages et de pertes de temps pour aller réclamer les différents papiers quand on ne sait pas écrire...

Le travail ensuite a lieu à l'heure quand le chantier est facile, à la tâche quand il est difficile et comporte des travaux annexes... Il leur est impossible de vérifier le volume coupé, mesuré après par le contremaître.

En 1975, dans le meilleur des cas, le salaire horaire atteignait 4 F à 4,50 F à l'EFA. Leur formation professionnelle non obligatoire et sommairement ou pas du tout organisée (voir encadré sur les accidents du travail). Il n'est pas question pour eux de vie familiale, ni d'entrer en contact avec la population locale qu'ils voient rarement et n'est jamais la même du fait de leur mobilité. Tout est organisé pour que les différentes équipes composées de bûcherons de même origine géographique ne se rencontrent jamais. Si donc vous aimez les forêts pour leur beauté, n'oubliez pas d'entrer aussi en contact avec ceux qui y peinent pour survivre...

Après avoir vécu avec l'espoir d'un renouvellement de contrat durant toute l'année, ils sont renvoyés dans leur pays et la société en recherche ailleurs. Une enquête sur les plus grosses sociétés d'approvisionnement a montré que 50 % du personnel immigré est renouvelé (renvoyé !) chaque année et qu'en quelques années l'effectif « se » renouvelle complètement.

Cette instabilité organisée par les employeurs a pour but d'abaisser au maximum les salaires dans l'exploitation des bois d'industrie.

De 1950 à 1975, les exploitations se sont davantage spécialisées : l'exploitation du bois d'œuvre demandant une certaine compétence est encore faite par des ouvriers français, tandis que celle des bois d'industrie est faite de plus en plus par des ouvriers immigrés.

Nous sommes maintenant en présence de deux marchés de l'emploi bien distincts : l'un pour l'exploitation du bois d'œuvre, l'autre pour l'exploitation du bois d'industrie.

Durant cette période, l'effectif global des bûcherons est passé de 85.000 à 55.000, mais parallèlement à cela et surtout depuis 1960 l'effectif de la main d'œuvre immigrée est passée, par suite d'une politique bien déterminée des sociétés d'approvisionnement, de 5.000 à 20.000. Cette spécialisation des entreprises risque aussi d'entraîner une sous-utilisation du bois d'industrie (abandon des branches, etc.) dans les chantiers d'exploitation de bois d'œuvre.

DES ACCIDENTS DE TRAVAIL FRÉQUENTS ET ASSEZ GRAVES

La fréquence et la gravité des accidents du travail est nettement plus élevée que dans les autres branches agricoles ; le contact avec la chaîne, les rebonds de la tronçonneuse, les glissades et les chutes de branches en sont les causes les plus fréquentes. Mais les règlements n'obligent pas les constructeurs, comme dans d'autres pays, à munir le matériel de dispositifs de sécurité. L'absence de formation professionnelle en est une autre cause ; selon la Mutuelle Sociale Agricole, c'est la main d'œuvre inexpérimentée constituée en grande partie d'étrangers qui fournit proportionnellement le plus grand nombre d'accidentés du travail. La fatigue des travailleurs à qui l'on demande des rendements de plus en plus élevés est une troisième cause, c'est en fin de matinée et en fin de journée que l'on note le plus fort pourcentage d'accidents.

Des salaires qui diminuent avec l'âge

Pour obtenir, en 1975, un salaire mensuel supérieur à 3.000 F, il fallait effectuer souvent plus de 10 heures de travail par jour, travailler le samedi et une partie du dimanche, souvent seul. De ce salaire, il fallait en outre déduire les frais professionnels tels que achat de tronçonneuse (2.000 à 3.000 F), frais de déplacements, etc.

Des statuts peu favorables

En 1975, 45 départements dont ceux du Massif Central, de Bretagne, du Sud de la France n'avaient pas encore de convention collective. Or, c'est aussi dans le Sud de la France qu'il y a une très forte proportion d'ouvriers immigrés (Rhône-Alpes 45 %, Midi-Pyrénées 49 %, Provence-Côte d'Azur 54 %), généralement non syndiqués. Les travailleurs employés en régie, mieux syndiqués, ont des conventions collectives ; c'est aussi en Alsace où il y a la régie, qu'il y a la plus forte proportion d'ouvriers français (88 %).

LE JOYEUX BANQUET DES PATRONS FORESTIERS DU PUY-DE-DOME

« L'assemblée générale et le banquet sont fixés au samedi 11 juin 1977 dans les salons du golf de Charrade.

A l'assemblée nous avons convié en particulier M. Fahys, secrétaire général de la Fédération nationale du bois, M. Milton, directeur régional du Service d'aménagement forestier, M. Constantin, directeur régional de l'Office national des forêts, un représentant de l'inspection des lois sociales en agriculture.

Ce n'est pas par hasard que nous avons demandé à ces personnalités d'être présentes. Chacune d'elles repré-

sente un organisme avec lequel nous sommes en relations constantes.

Cette année en particulier, une question est à l'ordre du jour de façon impérative : la propagande et l'intrusion même de la CFDT, parti syndicaliste ouvrier, avec bien entendu, une liste impressionnante de revendications salariales.

Si nous ne voulons pas nous retrouver devant de grosses difficultés, il est absolument indispensable que vous assistiez à l'assemblée générale pour connaître les manœuvres, les buts poursuivis par ces perturbateurs, particulièrement virulents contre les employeurs de main-d'œuvre.

Des tracts sont distribués, des affiches sont collées, les salariés sont convoqués à des réunions, aussi vous devez connaître vos droits, mais aussi très bien vos devoirs vis-à-vis de vos salariés.

Après une matinée chargée nous souhaitons que vous jouissiez pleinement de la détente dans ce cadre magnifique que vous connaissez. Il est bien entendu que nous attendons encore plus de dames que l'année dernière. Nous pensons que tous et toutes avaient été satisfaits de leur journée en 1976, nous avons fait en sorte que tout soit pour le mieux en 1977.

Que tous soient présents le 11 juin. Après une matinée de travail, de la détente, de la bonne humeur devant une bonne table.

Il est indispensable de se faire inscrire et de payer avant le banquet, cela pour la bonne organisation.

Prix du repas : 100 F à payer par virement ou par chèque bancaire. »

C. Les travailleurs des industries dérivées du bois

Les activités strictement forestières n'occupent qu'une faible part de la population active (0,35 %), mais le bois est la matière première de très nombreuses entreprises : charpente, meubles (dans certains cas le produit de la fin de la filière n'a plus il est vrai qu'un rapport assez lointain avec le bois ; la proportion de bois dans certains meubles peut être assez faible), bâtiment, menuiserie et caisserie, emballage, papier, carton, fibres synthétiques comme la rayonne, le celluloïd, la bakélite, etc.

En 1970, 630.000 personnes étaient employées dans une activité dépendant du bois (soit 3 % de la population active) ; 40.000 étaient employées dans les industries de transformation (6,5 % des emplois industriels dans 10 % des entreprises industrielles). Globalement ce secteur a une importance économique comparable à l'industrie automobile. On peut, comme précédemment pour l'exploitation du bois, y distinguer deux filières : l'une utilisant le bois d'œuvre, l'autre le bois d'industrie.

1. La première transformation du bois (voir tableau)

— La filière bois d'œuvre compte encore de très nombreuses scieries dispersées sur tout le territoire, bien qu'entre 1966 et 1975 un quart des scieries aient disparu. Ces scieries s'alimentent dans les forêts voisines.

— La filière bois d'industrie produisant des panneaux d'aggloméré et des pâtes, est en revanche très concentrée. Elle s'alimente à la fois sur le marché français par l'intermédiaire des Sociétés d'Approvisionnement, et sur le marché international, ce qui permet de peser sur les prix des bois d'industrie français.

2. La seconde transformation du bois

Là encore la plupart des entreprises sont dispersées et très petites, à l'exception des industries du papier et du carton, très intégrées avec les usines de pâtes, et qui, comme elles, s'approvisionnent en partie en France et en partie à l'étranger.

En 1975, 22.000 emplois ont disparu ; 15.000 dans le secteur de transformation du bois et 7.000 dans l'industrie papetière... Et cela continue...

La filière bois en 1975*

Branche	Nombre d'employés (approx.)	Nombre d'entreprises et structure
Exploitations forestières	50.000	10.000 35 % ont 1 travailleur indépendant 49 % ont entre 2 et 10 salariés 14 % entre 11 et 50 et 2 % plus de 50 salariés.
Entreprises de première transformation		
Scieries	35.000	6.500 dont seulement 90 ont plus de 50 salariés
Panneaux de placage	29.000	800 dont 8 de plus de 500 salariés (Isorel 3000, Nobel-Bozel 7000, Rougier 6000)
Pâtes	8.000	21
Entreprises de deuxième transformation		
Bâtiment - bois charpente	160.000	44.000
Ameublement	105.000	21.000 dont seulement 2.700 de plus de 5 salariés et 15 de plus de 500.
Travail du bois Emballage, matériel industriel, etc.	72.000	5.000 300 de plus de 50 salariés. Les 4 plus grandes emploient 4.500 salariés
Papier-carton	150.000	1.800, mais 600 emploient plus de 50 salariés soit au total 143.000 salar. et 14 emploient plus de 1.000 personnes.

* Sauf la sylviculture

Importance de l'industrie du bois dans les différentes régions en main d'œuvre employée (par rapport au total des salariés de la région)

Région	Bois	Papier	Total
Aquitaine	12,5 %	4,1 %	16,6 %
Limousin	11,1 %	4,6 %	15,7 %
Poitou-Charente	10,3 %	5,6 %	15,9 %
Champagne	8,4 %	2,9 %	11,3 %
Moyenne nationale :	4,2 %	2,3 %	6,5 %

En valeur absolue, les régions les plus importantes pour l'industrie du bois sont dans l'ordre l'Aquitaine (10 % des salariés du bois), la région parisienne (8,5 %), la région Rhône-Alpes (8,3 %), puis la Lorraine (7,6 %). Pour le papier, la région parisienne (16,6 %), puis le Nord (12 %).

LE MAL LANDAIS

La CGT, qui a animé plusieurs grèves, rétorque en gros : « La cellulose de Pin n'a pas d'argent pour investir sur place mais en trouve pour investir au Canada par exemple ». Elle n'a pas tort. Tant que les affaires dans les Landes ont été juteuses, la prospérité de la région se confondait avec les intérêts bien compris de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. Dans une région privée douloureusement de toute industrialisation, les papeteries offraient l'avantage d'absorber une main-d'œuvre qui, sans cela, aurait dû s'expatrier. A Roquefort, comme ailleurs dans les autres usines, on entraînait « à la papète » comme autrefois on entraînait en religion. Or, l'usine de Roquefort va fermer ses portes. « La décision, en réalité est prise depuis 1970 », affirme le député socialiste.

Tribune Socialiste

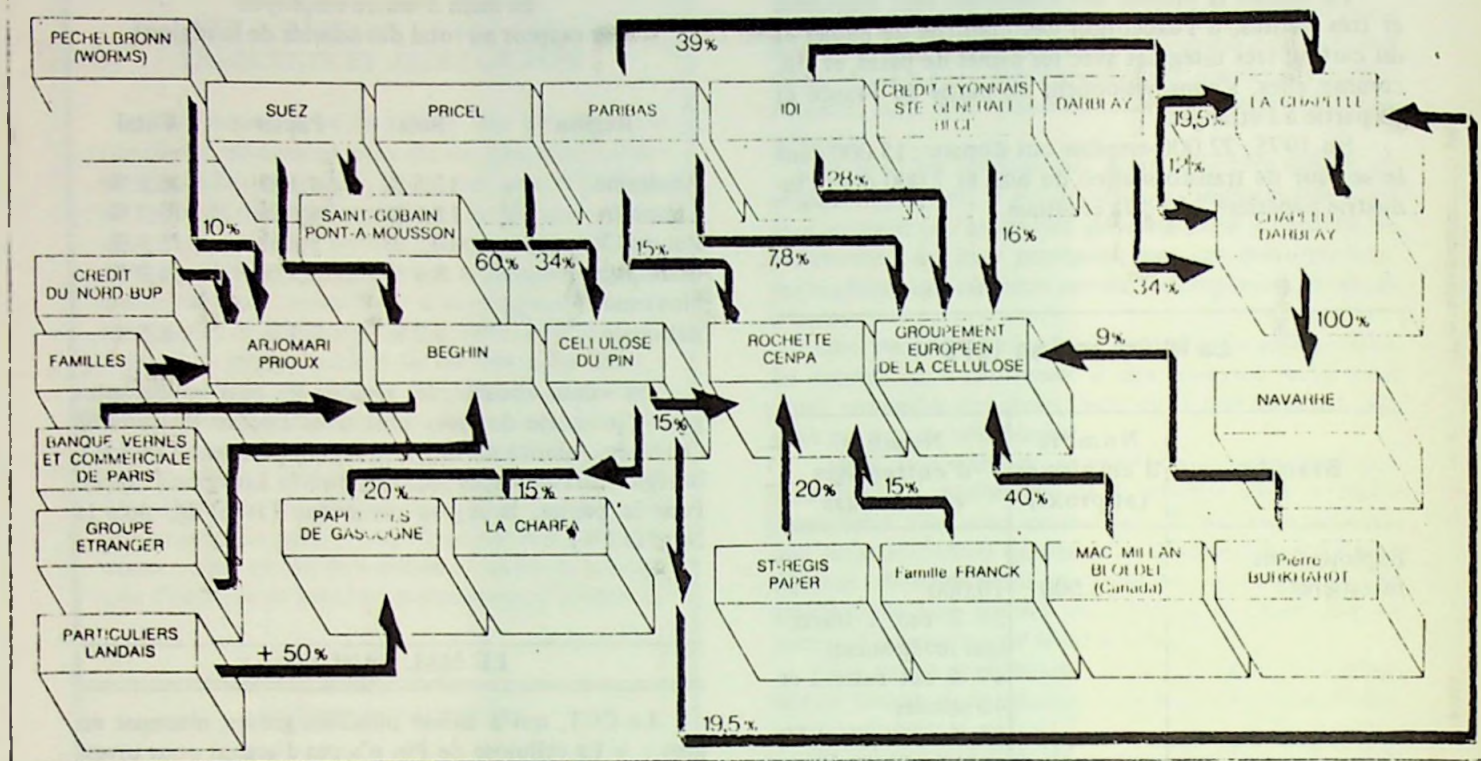
PAPETERIES DE BRETAGNE pour sauvegarder l'emploi et l'environnement

Depuis le 21 octobre 1977, les 125 travailleurs des Papeteries de Bretagne à Rennes sont licenciés. Ils occupent les locaux avec leur section CFDT pour protéger leur outil de travail et vivre et travailler au pays. Ils affirment non seulement que leur entreprise est parfaitement viable mais encore qu'elle est d'utilité publique. Les Papeteries de Bretagne sont en effet la seule usine à traiter les vieux papiers pour les transformer en papier utilisable, contribuant ainsi à éviter le gaspillage et à sauvegarder l'environnement.

A ce titre, estiment les travailleurs, elles doivent être maintenues en activité, alors qu'en France 73 % des vieux papiers ne sont pas récupérés.

Un large courant de sympathie se dégage en Bretagne en général et à Rennes en particulier, où la municipalité d'Union de la gauche a apporté son soutien au personnel. Une journée « portes ouvertes » vient d'être organisée le 29 octobre dans l'entreprise à l'initiative des travailleurs en lutte.

Syndicalisme Hebdo

$19+4$ 

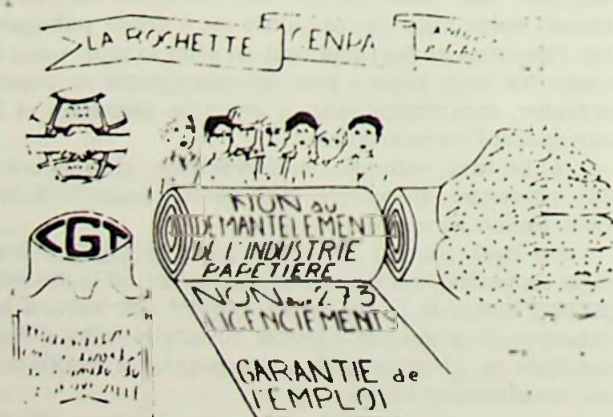
Les producteurs de papier journal (235.000 T/an)
La Chapelle Dacblay (130.000 T)
Les Papeteries de Le dar (35.000 T)
Beghin Say - Aussedat Rey - Les Papeteries de la Seine.

Béghin-Say, à Corbehem, une entreprise de papier carton de la région de Douai. En 1976, un conflit de deux mois concernant les restructurations et les licenciements s'y était déroulé. La section CFDT, dans une lettre ouverte aux partis politiques et aux élus, lance un nouveau cri d'alarme.

Alors que la France importe la plus grande partie de sa consommation de papier-carton, les patrons de ce secteur entreprennent de le restructurer, d'augmenter la productivité, de réduire les emplois, par des mesures précises : blocage de l'embauche et des salaires, licenciements, aggravation des conditions de travail et de sécurité, concentrations, suppressions de postes et démantèlement. En 1977, huit mille emplois ont ainsi été supprimés. Mais les pouvoirs publics ont « débloqué » 160 milliards de francs pour accélérer cette politique. Cent entreprises ont fermé entre 1974 et 1977. D'ici 1980, les 350 entreprises restantes doivent, selon le plan patronal, descendre à 180.

Refus de moderniser les machines, abandon de la région Nord-Pas-de-Calais, concentration dans de grosses unités au nom de la rentabilité. Le processus déjà observé dans la sidérurgie, le textile, la presse se reproduit. Les ouvriers de Corbehem ont pu s'en rendre compte : juillet 77 : 26 licenciements ; septembre : 165 suppressions de postes ; décembre : annonce de l'arrêt de la machine à carton n° 1, entraînant 260 licenciements probables. La vétusté des machines était connue. Rien n'a été fait pour les changer et conserver l'emploi sur place. Les travailleurs de Corbehem veulent mettre fin à cette situation de l'emploi dans la région. Ils exigent un contrôle des fonds publics versés aux patrons et qu'on ne traite comme on ne le fait plus des centaines de familles, qu'on déplace au gré des plans patronaux.

T.S.



LE GROUPEMENT EUROPÉEN DE LA CELLULOSE CONNAIT DE NOUVELLES DIFFICULTÉS

Rien ne va plus pour le Groupement européen de la cellulose (GEC), le premier producteur européen de pâte à papier. Fruit de l'association de plusieurs unités de production, le GEC a trois actionnaires : la SAFECO (49 %) qui est un holding rassemblant quatorze papetiers français ; le groupe canadien Mac Millan Bloedel (40 %) et l'Institut de développement industriel (11 %). Le GEC perd de l'argent. Il lui faut trouver dans l'immédiat environ 100 millions de francs propres, et, à moyen terme, près de 500 millions de francs pour financer une partie de ses investissements.

Mac Millan ne se montre guère intéressé à remettre de l'argent dans une affaire déficitaire. Il serait même vendeur de sa participation... A moins qu'on ne lui laisse la possibilité de prendre le contrôle de la gestion du GEC !

Or le groupement occupe une position stratégique dans l'industrie papetière française. Il joue le rôle de courroie de transmission entre forestiers et papetiers. Accepter que sa gestion soit définie outre-Atlantique n'est-ce pas se priver d'un maillon essentiel pour la définition d'une politique sectorielle ?

Du côté des pouvoirs publics, on cherche donc des candidats : groupes papetiers (déjà associés au GEC), l'IDI, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Béghin-Say, des banques, le Crédit Agricole. Personne n'est très chaud. Les papetiers n'ont plus d'argent ; Saint-Gobain-Pont-à-Mousson a déjà du mal à soutenir la Cellulose du Pin et ne « veut pas se lancer dans l'aventure du GEC » ; les banquiers sont plus que réticents.

On s'orienterait alors une nouvelle fois vers du « provisoire ». Un montage dit « évolutif » serait en cours d'élaboration. Il consisterait à trouver beaucoup d'investisseurs mettant chacun une petite mise (quelques dizaines de millions de francs au total). Cet apport d'argent frais permettrait de tenir encore quelques mois. Il faudra pourtant bien trancher un jour... — J.-M. Q.

Le Monde 10.2.78

GEC (PAPIER-CARTON) VERS DES SUPPRESSIONS MASSIVES D'EMPLOIS

Le premier producteur européen de pâtes à papier blanches, le GEC (Groupement européen de cellulose), regroupant 3.500 travailleurs dans trois usines en France, menace de déposer son bilan le 8 février. Alors que la France possède le premier massif forestier d'Europe, ses importations de pâtes à papier représentent le second poste déficitaire (juste après le pétrole) de notre balance commerciale.

Les quinze principaux groupes papetiers français qui sont, avec l'IDI et un groupe canadien, les actionnaires du GEC, se renvoient la balle en attendant que l'État verse sans contrepartie les fonds nécessaires.

La direction, prétextant les difficultés du groupe, refuse de répercuter les indices de novembre et de décembre sur les salaires. Elle remet aussi en cause les avantages acquis. Des suppressions massives d'emplois sont à craindre dans l'ensemble du groupe.

Le 17 décembre, à l'initiative de la Fédération

générale services-livre CFDT, la CFDT, la CGT et la CGC se sont réunies à Paris et ont décidé de coordonner leurs forces. La CFDT et la CGT appellent les travailleurs du groupe à deux journées d'action, les 24 et 25 janvier, avec des arrêts de travail pour définir par quels moyens poursuivre la lutte.

Syndicalisme, 26.1.78

LA FORET-LOISIR... LA JOURNÉE DE L'ARBRE

Au Moyen-Age, la forêt était un monde inquiétant, un lieu de détresse et d'angoisse. La forêt et la nuit ne se différenciaient pas dans la poésie et les citadins ignoraient la forêt. L'insécurité due aux « divers brigands » se prolongea jusqu'au XIXe siècle, même dans une forêt comme celle de Fontainebleau. C'est ce qui amènera entre autres les forestiers à s'organiser militairement. Cette insécurité a existé jusqu'à une époque assez récente en Afrique du Nord, où les forestiers voulaient retirer aux tribus les espaces forestiers au profit du pouvoir central ; de nombreux postes fortifiés furent ainsi construits.

Au milieu du XIXe siècle, cette vision de la forêt change ; des écrivains valorisent la forêt qui devient objet de consommation esthétique pour la bourgeoisie, puis un refuge pour citadins ; la forêt de Fontainebleau pour ne citer qu'elle, fut reliée à Paris par chemin de fer, et aménagée pour lui conserver l'aspect artificiellement sauvage. Or, cette époque correspond aussi à l'essor du développement capitaliste et industriel entraînant l'éclatement et la spécialisation des espaces.

Du vert hygiénique

L'aménagement de l'espace, y compris de la forêt est conçu pour faciliter le fonctionnement de la ville comme espace industriel et commercial. Les équipements devront selon le Baron Haussmann (Mémoires) permettre d'occuper sainement « les portions des heures de repos interrompant le travail ». On attend aussi des espaces de plein air qu'« ils entraînent une amélioration graduelle des mœurs ». Le vert signifie harmonie, équilibre, bonheur, détente ; les nuisances et les inconvénients dus à la monotonie et aux frustrations de l'existence doivent être réduits par le végétal. Protéger et conserver ces espaces, c'est créer des lieux où la population pourra décharger sa tension le dimanche et aussi supporter les frustrations de l'organisation sociale actuelle toute la semaine.

Du vert oxygénant

La forêt, source de vie, productrice d'oxygène... On verra plus loin que cette dernière fonction est négligeable. Mais on se garde bien de démystifier cela ; le ministre de l'Agriculture, lors de la première journée de l'Arbre, indique même que ce sont les forêts les plus productives qui produisent le plus d'oxygène, ce qui sans être absolument faux, laisse croire que leur rôle dans la production d'oxygène est très important. Certains fonctionnaires ou politiciens préfèrent utiliser, pour défendre la forêt, cet argument faux et apparemment neutre plutôt que de vrais arguments politiques, sociaux et économiques.

Du vert éducatif

L'aménagement des forêts doit aller « au-delà des besoins actuellement ressentis, et atteindre l'éducation culturelle des masses », selon Edgard Faure. L'objectif n'est-il pas de normaliser les loisirs en plein air. Les couches sociales populaires ne consomment pas le vert comme les couches dominantes. Il faut donc leur apprendre... En réalité, la finalité va au-delà de l'apprentissage d'un mode de consommation de la forêt ; ce qui est recherché, c'est la soumission à une culture « cultivée », la docilité et le respect à l'égard de la bourgeoisie qui en est possesseur.

Le comportement en forêt des différentes classes sociales

Toutes les classes sociales ne consomment pas l'espace forestier de la même façon, avec la même intensité...

Les classes supérieures :

Dès la Monarchie de Juillet, la sortie en forêt, d'abord en forêt de Fontainebleau, est devenue avant tout l'objet d'une visite artistique. La contemplation du paysage en était alors la finalité.

De nos jours, les professions libérales, les enseignants, les architectes et les cadres supérieurs valorisent l'effort gratuit (la marche à pied, l'escalade, etc.), l'ascétisme, la contemplation solitaire et esthétisée, ainsi que l'apprentissage écologique. Ce sont leurs valeurs distinctives dans la manière d'utiliser de l'espace forêt. Cette classe cherche d'ailleurs à imposer son mode de consommation comme étant le seul légitime ; ses membres rejettent la consommation des autres, de masse, de ceux qui ne s'éloignent pas de leur voiture. Ils parlent souvent de l'encombrement de la forêt.

Les couches moyennes

La sortie en forêt est ressentie comme symbole d'un statut social, et comme nécessité pour réaliser le bonheur familial. Les espaces verts et accessibles sont vécus comme des espaces chaleureux, lieux de rassemblement familial, espaces de jeux pour les enfants. La présence de voisins n'est pas source de déplaisir. Par contre, le fait de rester chez soi, que l'on suppose être l'attitude des ouvriers, est rejeté.

Les couches populaires :

Leur conception des loisirs est centrée plutôt sur le rester chez soi, ou le recevoir chez soi... Seulement 3 % d'ouvriers sont recensés parmi les visiteurs de la forêt de Fontainebleau.

Bien que toutes les classes sociales aient maintenant accès à la voiture, ce sont les classes supérieures qui fréquentent le plus les forêts. Cette minorité influente, déjà privilégiée en ville, se donne les moyens, notamment par son discours, de faire organiser l'espace forestier à son profit. Une conséquence importante n'est-elle pas de passer sous silence la nécessité de l'organisation de l'espace urbain pour ceux qui n'ont pas les moyens de sortir de la ville et de s'exprimer ?

Du vert familial

On connaît le rôle de la famille dans la reproduction

d'une société de classes... Or, dans la forêt, au cours des pique-niques des classes moyennes se réalisent des rêves pavillonnaires ; on s'approprie un territoire, délimite une frontière. Les liens familiaux se resserrent par des activités communes, par la crainte de se perdre : les parents veillent sur les enfants... l'homme sur la femme. Une femme ne peut fréquenter seule la forêt... quant à un homme isolé, il est pressenti comme un danger potentiel.

Des espaces encombrés

Selon le mode de « consommation de la forêt », les individus tolèrent une densité plus ou moins élevée de promeneurs en forêts.

Les classes supérieures mettent fréquemment l'accent, dans leurs discours, sur l'inconvénient qu'elles ressentent de l'encombrement (tout à fait relatif) de la forêt ; l'aménageur en tient compte dans son organisation de l'espace qu'il veut ségrégatif (parking à l'extérieur des forêts, création de sentiers...).

Des espaces interdits

« Propriété privée », « Chemin privé », « Entrée interdite », etc. sont des panneaux que l'on rencontre à chaque coin de chemin en Sologne, qui est aujourd'hui un des terroirs les plus clôturés. Les promenades y sont devenues impossibles. Partout les forêts sont clôturées et des panneaux indiquent « Chasse interdite ».

Selon le « Nouvel Observateur », 43 % des territoires de chasse seraient détenus par des gens qui habitent moins d'un kilomètre autour de l'Étoile. Dès 1970, le PSU, notamment à la Ferté-Saint-Aubin a fait campagne pour que la Sologne s'ouvre et échappe à l'appropriation privée.

Les propriétaires en Sologne

Elles ont plusieurs centaines d'hectares, voire quelques milliers d'hectares entre les mains de Bic, Bouyghe, l'Émir d'Abu Dhabi, le comte de Paris, Boussac, Roussel Uclaf, les Galeries Barbès, Rivoire et Carré, les Presses de la Cité, l'empereur Bokassa Ier...

Dans la région parisienne, seules les forêts publiques sont ouvertes aux promeneurs, soit seulement un tiers de la forêt. Les deux autres tiers sont des forêts privées interdites au public. Dans les Yvelines, près de 90 % des forêts privées sont désormais enfermées derrière des clôtures de barbelé, soit près de 40.000 hectares. Et la moitié de ces forêts, soit 20.000 hectares, appartient à seulement 80 propriétaires, souvent des sociétés civiles immobilières... ce qui promet encore de juteux bénéfices lorsque les quelques signatures nécessaires auront été obtenues... Après avoir clôturé les forêts, on réintègre cet espace dans le circuit marchand. On fait payer un droit d'entrée dans le parc de Thoiry.

Humeur : un chômeur, un arbre...

Il faisait beau samedi dernier, alors je me suis offert du cinéma de plein air à Chèvreloup. Cinéma-vérité : le président-écologiste visitait le musée arboricole le plus symbolique de France. Celui-ci est situé - in arbus memoriam - à 150 mètres, à vol de promoteur, de Parly 2,

l'œuvre écologique bien connue du promoteur Balkany. Un vrai festival ! Et pour tout public, car il n'y a pas eu une goutte de sang versée : de peur que le président ne se laisse aller à un de ces instincts regrettables qu'il assouvait d'ordinaire en Afrique (non, pas au Zaïre), la direction du Muséum d'histoire naturelle avait fait éloigner les lapins qui d'ordinaire hantent l'arborétum (ça s'appelle vraiment comme cela) de Chèvreloup.

Tandis que le service d'ordre expliquait aux enfants qu'on les avait ramassés dans la région pour faire de la figuration sur les photos et non pas pour parler et rire pendant que le président causait, j'ai écouté le grand chef qui palabrait sous la tente que l'on avait dressée pour lui. J'étais à peu près le seul. Les confrères avaient déjà le texte et les messieurs-dames de la région, invités à voir le grand sorcier arriver dans son grand oiseau blanc de son monastère de Rambouillet, se concentraient à voix basse en mettant au point une tactique pour se faire présenter, pour faire toucher leurs écrouelles ou leurs enfants ou, à défaut, pour se faire photographier pas trop loin de lui.

J'ai bien fait d'écouter attentivement. Le grand chef vert venait juste de dire que la ville appartenait aux enfants quand brusquement j'ai découvert la raison de cette après-midi entière dans les arbres. Préoccupé par le chômage de plus d'un million de Français, il venait nous apporter la solution à laquelle personne n'avait pensé. Le truc génial façon société libérale regrettée, il a levé les yeux, pris son inspiration et nous a lâché cette nouvelle que la grande presse, en sa futilité, a passée sous silence sans se rendre compte qu'elle avait, en quelques mois, modifié les rapports sociaux et bouleversé le marché de l'emploi : « l'État apportera son concours financier pour encourager une forme originale et active de protection de l'espace naturel. Huit cents jardins familiaux nouveaux seront créés cette année avec l'aide du gouvernement ».

Nous sommes sauvés !

Journalistes et OS sans boulot n'ont plus qu'à se donner rendez-vous dans les jardins de l'Élysée et de Matignon pour y planter leurs légumes en attendant des jours meilleurs. Dès qu'ils auront le brevet de secouriste de la nature également promis par Bison déplumé, ils s'installeront comme marchands de légumes.

Bientôt en France il n'y aura que des maraîchers et des planteurs d'arbres. D'ailleurs, après l'échec de la fameuse campagne : « un héhé, un arbre », victime des avorteurs, la nation française va lancer un nouveau refrain : « un chômeur, un arbre ». Pour faire passer le temps en attendant 1978.

Sire, le peuple n'a plus de pain...

— Qu'on lui donne de la brioche.

Sire, il n'y a plus de brioche...

— Qu'on lui donne de l'herbe.

C.M. Vadrot
(21 avril 1977)

LA FORET ET L'ENVIRONNEMENT NATUREL

A. La forêt et son action sur le milieu

1. Sur le sol

Les arbres atténuent l'effet mécanique des pluies sur le sol et en interceptent une partie qu'ils évaporent partiellement. Cela permet de ralentir l'écoulement,

l'infiltration, de préserver les sols des effets de ravinement, et d'emmagasiner des réserves d'eau.

Les défrichements en zones sensibles, comme l'est par exemple la région méditerranéenne, se sont traduits dès l'Antiquité par des érosions importantes.

2. Sur le régime des cours d'eau

Cette capacité de stockage influe directement sur le régime des cours d'eau. La fonte des neiges est également plus progressive sous les arbres qu'en plein découvert, notamment en montagne.

3. Sur les avalanches

La forêt réduit beaucoup les risques d'avalanches.

4. Sur le climat

Lorsque les plantes disparaissent d'une région, le bilan thermique est modifié ; en effet, lorsqu'il n'y a plus de plantes, il n'y a plus d'évaporation le jour, donc moins de refroidissement. Mais de ce point de vue, le fait que la culture soit par exemple du maïs ou une forêt n'est pas tellement important. En revanche, les arbres, les rideaux d'arbres (pas nécessairement les forêts) peuvent modifier le microclimat autour d'eux (par exemple les haies des bocages qui freinent le vent), et réduisent l'évapotranspiration, l'ombrage des arbres en été, etc.

5. Sur la production d'oxygène

On peut lire parfois que sans les forêts nous aurions du mal à respirer, ce qui expliquerait la nécessité de maintenir des espaces verts autour des grandes villes. L'oxygène serait produit par les arbres par l'intermédiaire de la photosynthèse (remarquons aussi que les arbres ne sont pas les seules plantes à photosynthétiser). En réalité, si les plantes libèrent de l'oxygène le jour au cours de la fixation de l'énergie solaire, elles en consomment la nuit, et les micro organismes qui les décomposent (lorsque le bois et les feuilles pourrissent) jour et nuit, ou le feu qui brûle le bois en consomment également en permanence. Et la quantité d'oxygène produite par une forêt en équilibre, telle que la forêt amazonienne, est entièrement consommée par la respiration des arbres eux-mêmes et des organismes vivants qui les décomposent.

Pour qu'il y ait non pas recyclage de l'oxygène, mais réellement « production » d'oxygène, c'est-à-dire un surplus, il faut empêcher que le bois ne soit décomposé, c'est-à-dire soit qu'il se fossilise pour donner du charbon, soit qu'il soit conservé sous forme de meubles *indéfiniment*. Or, il n'y a plus beaucoup de meubles ni de planches datant de l'époque de Jésus Christ !

De plus, les chiffres impressionnants de production d'oxygène des forêts qui sont parfois avancés lorsqu'on ne considère que ce qui se passe au niveau des feuilles et le jour, c'est-à-dire une partie de ce qu'il faut considérer (de l'ordre de 55 milliards de tonnes d'oxygène libérées annuellement par les forêts du globe) ne représentent que 1/22000 de la teneur en oxygène de l'atmosphère. Si toutes les forêts disparaissaient subitement, ce n'est pas de manque d'oxygène dont nous souffririons, mais de bien d'autres catastrophes.

La forêt est en revanche un lieu de capture de l'énergie solaire : nous examinerons plus loin ce problème en détail.

6. Sur l'épuration du gaz carbonique

L'air contient 0,3 % de gaz carbonique, contre en-

viron 21 % d'oxygène et 79 % d'azote. Il est probable que cette teneur a très légèrement augmenté depuis le début du siècle par suite notamment de la mobilisation des énergies fossiles telles que le charbon et le pétrole. Mais une partie importante de ce gaz carbonique se dissout dans les océans qui en contiennent cinquante fois plus que l'atmosphère. Cette augmentation de ce gaz qui devrait se traduire par une plus grande rétention des infra-rouges devrait réchauffer l'atmosphère.

En fait, il semble plutôt qu'elle se refroidisse et l'on comprend mal ce qui se passe. En revanche, s'il n'y avait plus de gaz carbonique, les plantes ne pourraient plus fixer l'énergie solaire. On mourrait alors de faim.

7. Sur les poussières et les polluants

Le gaz sulfureux et les fines particules (de diamètre $< 5\mu$) qui sont émis par les industries et qui sont dangereux pour les poumons sont très mal retenus par la végétation forestière. Les grosses poussières sont davantage retenues par les irrégularités du paysage, c'est-à-dire aussi bien la forêt que les accidents du relief, à condition toutefois que les cheminées qui émettent ces poussières soient basses. Une cheminée industrielle de 130 m de haut favorise au contraire la dispersion des polluants sur de grandes distances, voire juste derrière les forêts censées protéger contre ces nuisances.

8. Sur la propagation du bruit

L'atténuation du bruit par une forêt dépend beaucoup de la fréquence ; les basses fréquences sont assez bien atténuées par la forêt, tandis que les fréquences moyennes et élevées (bruits aigus) sont mieux arrêtées par une végétation dense et basse.

Apparemment, les écrans inertes placés le long des autoroutes ont une efficacité comparable à 25 m de forêt.

La meilleure solution (outre la réduction de la production des bruits et l'éloignement des habitations des lieux où ils sont produits) pour atténuer les bruits est une combinaison d'écrans inertes (murs et talus) et d'écrans végétaux de différentes tailles (arbres, buissons, pelouses). Cela offre en même temps les possibilités d'un aménagement esthétique et récréatif.

En fin de compte, s'il y a en général moins de nuisances en forêt qu'ailleurs, c'est davantage à cause de l'absence en général de sources polluantes que parce que la forêt enlève ces polluants. Les quantités de polluants que peut retenir une forêt sont sans commune mesure avec celles émises par certaines industries qui détruisent d'ailleurs la forêt (vallée de la Maurienne, forêt de Roumères, de Saint-Avoid...). Les 8.000 hectares autour d'une usine d'aluminium pourraient absorber environ 12 tonnes par an, alors qu'elle rejette plusieurs centaines de tonnes par an !

Attention aux arbres alibis qui permettent de polluer... les capacités d'épuration des forêts ne sont pas illimitées.

B. Les herbicides et autres produits chimiques destinés à détruire la végétation indésirable

Des luttes actives menées par le PSU, les Amis de la terre, etc. se sont opposées aux épandages des herbicides en forêt qui jusqu'ici étaient même faits par avion, c'est-à-dire étaient répandus aveuglément. Un récent décret vient d'en interdire l'épandage aérien. Mais par

ailleurs rien de sérieux n'a été entrepris pour que leur utilisation soit réduite ; des solutions comme le pâturage en forêt, des pâturages ou cultures sur pare-feux méditerranéens, le ramassage et l'utilisation de la végétation indésirable à des fins énergétiques par exemple, ont à peine été envisagées. De plus, on n'informe toujours pas les ouvriers forestiers des dangers qu'ils encourent en utilisant tel ou tel produit chimique. Mais là le problème rejoint celui de l'agriculture et il paraît urgent de se battre également pour que l'on réduise les épandages de produits chimiques sur les produits agricoles que nous consommons quotidiennement.

C. Les enrésinements

Les enrésinements parfois importants qui ont eu lieu en plaine au cours de ces dernières années sont la conséquence directe de la politique du Fonds forestier national (cf. plus loin).

Certains citadins, mais non tous, les détestent parfois, car ces plantations sont trop denses, trop régulières, trop homogènes, trop sombres... trop pauvres en animaux, oiseaux et plantes... Certains biologistes ont aussi pensé pendant un certain temps que tous les résineux accélèrent la dégradation des sols. Certains agriculteurs enfin les détestent parfois aussi, et vont même jusqu'à y mettre le feu, car cela les empêche d'obtenir les terres agricoles dont ils peuvent avoir besoin pour vivre. Comme la décomposition des aiguilles est lente, cela rend aussi problématique une remise en culture rapide des terrains plantés par exemple en épicéas.

Des sapins et des hommes

A Saint-Gervais en Bretagne, la Société Fonges achète 43 hectares en 1966 avec l'aide de la SAFER, y plante des épicéas et enlève ainsi des terres labourables aux paysans. Les paysans travailleurs réagissent, arrachent des épicéas dans deux parcelles. 9 d'entre eux sur les 150 manifestants sont inculpés arbitrairement. Le 28 octobre 1977 aura lieu le procès au tribunal de Guigamp.

(d'après le « Combat Socialiste »
bi-mensuel de la Fédération bretonne
du PSU)

D'autres pensent enfin que des enrésinements importants, avec notamment une espèce exotique, risquent de se traduire par une sensibilité accrue aux insectes ravageurs... Qu'en est-il ?

Sous épicéa et pin sylvestre, il est vrai que dans certaines stations les roches risquent de s'altérer plus vite. Mais tous les types de sols ne sont pas également sensibles. De plus, tous les résineux ne sont pas également dangereux. Un résineux comme le cèdre, non seulement ne dégrade pas le sol, mais son introduction se traduit par un enrichissement considérable en champignons et en oiseaux. Le douglas est également moins dangereux que l'épicéa. Et sur certains sols pauvres, il est difficile de faire pousser d'autres arbres. Sans les résineux il n'y aurait sans doute pas de forêt landaise.

En fin de compte, pour reboiser une forêt, il faut veiller :

1. à ce que l'essence adaptée ne compromette pas à long terme les capacités productives du sol de la station ;

2. que l'essence, ou mieux les essences choisies soient utiles, acceptables esthétiquement (on a vu plus haut que cela dépendait des catégories socio-professionnelles);
3. que les reboisements ne lèsent pas la population locale, mais au contraire lui permettent d'en vivre et soient utiles à tous.

Pour le premier point, il existe des solutions. Lorsqu'on désire reboiser avec des résineux, notamment sur sols trop pauvres pour les feuillus, on peut :

- choisir les espèces les moins dangereuses au moins sur les sols les plus fragiles (sapin, douglas, mélèze, cèdre)
- associer aux résineux des feuillus dans des proportions variables pouvant aller jusqu'à 50 %
- pratiquer des éclaircies fortes laissant le rayonnement

Quels paysages forestiers les gens préfèrent-ils ?

Une enquête au cours de laquelle des personnes d'âge, de sexe et de professions variées ont été interrogées, a montré que, contrairement au comportement en forêt, le niveau social n'est pas prédominant dans les appréciations portées sur tel ou tel paysage. Elles sont en revanche fortement liées avec le type de travail de chacun.

1er groupe :

Les agriculteurs, les cadres supérieurs, les artisans, les ouvriers, les techniciens et les cadres moyens préfèrent tous des peuplements productifs, des arbres droits et bien ordonnés. Les agriculteurs apprécient la présence humaine dans le paysage (travaux en forêt, maisons isolées, personnes, etc.), tandis que les autres catégories de ce groupe ne sont pas gênées par une certaine présence humaine, à l'exception des forestiers qui ne tiennent pas particulièrement à cette présence (s'en méfient ?).

Tous les membres de ce groupe participent, à des niveaux différents à la transformation de la matière première et sont favorables à une modification du milieu.

2ème groupe

Les employés, les enseignants, les chercheurs, les étudiants et les professions libérales recherchent en revanche une nature non travaillée par l'homme, des arbres à formes pittoresques.

Les « intellectuels » apparemment se dégagent des aspects militaires et matériels et recherchent une nature idéalisée.

Les femmes préfèrent généralement aussi des arbres aux formes sinueuses, mais avec une présence humaine.

Les préférences exprimées pour tel ou tel paysage dépendent également beaucoup des lieux d'habitation. Les citadins, notamment les Parisiens, habitués à voir des lignes verticales d'immeubles, des tours, rejettent les forêts d'allure verticale ainsi que la présence humaine dans un site rural. Une « vraie » forêt doit, aux yeux des citadins, être autonome. L'homme ne doit pas y intervenir comme agent d'organisation.

atteindre le sol et redonnant une certaine irrégularité aux peuplements.

Ces pratiques peuvent réduire l'uniformité et la fragilité des peuplements. Et si ces solutions sont rarement adoptées, c'est parce qu'elles coûtent cher, nécessitent du personnel, notamment des bûcherons compétents, et diminuent un peu la production en bois résineux (de nombreuses forêts de résineux ne sont actuellement pas éclaircies pour cette raison, ce qui compromet à terme la production de bois d'œuvre). Pour faire adopter de telles solutions il faudra encore de nombreuses pressions... Et si les enrésinements ont diminué ces derniers temps, c'est surtout parce que les papetiers préfèrent importer leur bois à moindre prix, ce qui n'est pas non plus une solution acceptable.

Quant aux points 2 et 3, il s'agit de décisions qui doivent être prises localement ou régionalement après confrontation des différents intérêts des divers utilisateurs dans une structure qui sera précisée plus loin.

LE BOIS SOURCE D'ÉNERGIE ET DE MATIÈRE PREMIÈRE, UNE DES SOLUTIONS CONTRE LE NUCLÉAIRE

Si la forêt ne « produit » actuellement pas d'oxygène, en revanche elle fixe l'énergie solaire comme toutes les plantes et les microorganismes capables de photosynthétiser. Le bois, le pétrole, le charbon, le sucre, les féculents, ce n'est après tout que de l'énergie solaire emmagasinée sous diverses formes et diversement utilisable. Examinons brièvement les diverses formes sous lesquelles le matériau bois peut être utilisable.

A. Le bois, matériau de structure

La mise en œuvre du bois pour la construction demande infiniment moins d'énergie que d'autres matériaux : 20 fois moins que l'acier et 100 fois moins que l'aluminium (voir encadré). C'est aussi un matériau très isolant, donc économisant des calories.

Le bois et les autres matériaux consommation d'énergie et pollution

Pour produire :	il faut extraire ou utiliser	dépenser en énergie	et dépenser pour éliminer les pollutions
1 t alumin. (lingots)	bauxite, charbon, chaux, cryolithe, etc.	6,1 t 74 100 kWh	870 F
1 t acier (barres)	minerai de fer, charbon, calcaire, etc.	2,8 t 13 900 kWh	130 F
1 t béton	charbon, calcaire, argile, sable, gravier, eau	1,5 t 3 300 kWh	10 F
1 t bois (sciages)	grumes	2,2 t 570 kWh	10 F

Le bois : un bon isolant thermique. Sa conductivité n'est que 7 % de celle du béton et 0,3 % de celle du fer. Une maison en bois nécessiterait 20 à 30 % d'énergie en moins pour le chauffage qu'une maison en béton.

B. Le bois, source de matière première

Outre la pâte à papier, il est possible de tirer de nombreux autres produits du bois, tels que :

- des matières plastiques
- de la peinture, de la soie artificielle, du cuir synthétique et même du caoutchouc synthétique
- de la cellophane, de la celluloid, etc.

De nombreux autres produits chimiques à base de carbone pourraient sans doute être fabriqués à partir du bois et remplacer partiellement ceux obtenus à partir des matières premières fossiles, pétrole et charbon.

C. Le bois, source d'énergie

Le bois a été la principale source d'énergie au cours de l'histoire humaine. Le charbon, qui est du bois fossilisé, n'a commencé à être utilisé qu'au milieu du siècle dernier, et le pétrole, qui est encore l'énergie solaire, surtout depuis 1945.

Pendant la guerre, la Suède a d'ailleurs pu maintenir un niveau de vie élevé grâce au bois transformé en cellulose et utilisé alors comme aliment pour le bétail ou

tel quel comme source d'énergie. Le bois peut aussi être transformé en granulats, ou encore être transformé en alcool. Il peut alors servir de carburant. On pourrait même obtenir des protéines par l'intermédiaire de levures consommant le bois.

Le bois, ce sera une des sources d'énergie qui avec l'énergie solaire captée directement, permettra d'éviter le recours à l'énergie nucléaire. Si les recherches sur l'utilisation et les transformations chimiques du bois ont été peu développées jusqu'ici, on pourrait même dire quasiment bloquées depuis la guerre, c'est parce que les pétroliers en ont décidé ainsi, notamment en achetant le pétrole pour presque rien et en le vendant à un prix assez bas pour empêcher toute recherche d'autres solutions. Il convient cependant de faire une distinction entre le bois, d'une part, et le pétrole et le charbon d'autre part. Bien que tous ces produits énergétiques aient pour origine le soleil, le pétrole et le charbon se conservent et ne sont pas, du moins à notre échelle, renouvelables, alors que le bois est une source d'énergie constamment renouvelable, mais aussi périssable. Il faudra donc l'utiliser en priorité pour ne pas piller les réserves fossiles.

En l'an 2030... Un scénario sur l'évolution de l'utilisation de l'espace en France dans 50 ans* :

60 MTEP (millions de tonnes d'équivalent pétrole) pourraient être fourni par le solaire.

dont 24 MTEP par le solaire thermique (eau chaude, chauffage pour l'industrie)

13 MTEP de solaire électrique

23 MTEP de solaire agricole (cultures à des fins énergétiques)

Cela supposerait les modifications du territoire agricole suivantes :

Répartition des terres en France (millions d'hectares)

Utilisation	Actuellement	Dans 50 ans
Culture vivrière	11,9	13,0
Vignes, vergers	1,6	1,1
Cultures fourragères	4,6	3,0
Cultures industrielles	0,5	1,8
Cultures énergétiques autres que le bois	0	2,5
Surface agricole non utilisée	2,8	1,0
Prairies	13,9	11,5
Surface « boisée »	14,5	15,6
		dont 5 à des fins énergétiques
Surface non agricole	5,1	5,4
Surface totale	54,9	54,9

Une telle projection permettrait (en développant également la géothermie ainsi que les ressources énergétiques classiques (hydroélectricité, etc.) :

— de se passer du nucléaire et d'être autonome sur le plan énergétique (à condition toutefois que l'on tienne compte des besoins spécifiques, c'est-à-dire qu'on ne transforme pas la chaleur en électricité pour en refaire de la chaleur avec les pertes énormes et obligatoires au cours de telles transformations ,

— d'avoir les mêmes services qu'actuellement, mais mieux répartis (cela nécessite qu'on augmente la durée de vie des objets, qu'on applique les connaissances actuelles pour améliorer les rendements des moteurs, etc.

Cela implique aussi :

— que l'on mette 7 à 8 millions d'hectares en culture à des fins énergétiques (cultures et forêts) et que l'on maintienne le caractère renouvelable de ces éco-systèmes.

* D'après le groupe de Bellevue, Ed. Syros.

Remarque :

Économiser l'énergie, cela signifie rechercher le plus bas profil énergétique pour un service donné considéré comme utile. Notons toutefois qu'en agriculture et en forêt, l'apport d'énergie (semis, travaux divers, moisson, etc.) permet de retirer davantage de calories qu'on en a apporté (la différence venant du soleil) et qu'il faut donc, tout en maintenant le caractère renouvelable du milieu, chercher à obtenir le maximum de calories par unité de surface.

La politique forestière depuis 1946

De 1860 à 1910, suite aux diverses catastrophes, les forestiers et l'État avaient concentré leurs efforts sur la restauration des terrains de montagne. Entre les deux guerres, leur activité s'essouffla. La forêt n'avait été considérée que comme une réserve d'énergie en cas de guerre.

Depuis 1944, la forêt est essentiellement considérée comme devant produire du bois. Tous les organismes forestiers créés depuis le démontrent clairement.

A. Le Fonds Forestier National (F.F.N.) créé en 1946.

Ses objectifs : « Créer une forêt destinée à satisfaire l'industrie ». Les textes officiels et les plaquettes du FFN indiquent aussi qu'il s'agit de « promouvoir une politique forestière active allant de la graine aux produits transformés », de « créer deux millions d'hectares de forêt de forte production » et « de hâter l'évolution d'une économie de subsistance vers une économie de marché ».

« Au plan de l'économie internationale, au moment même où se rétablissaient les courants commerciaux, nous ne pouvions songer à rivaliser en Europe avec les forêts de l'URSS ou des pays scandinaves », rappelle une plaquette de FFN, « mais nous étions bien placés pour satisfaire nous-mêmes la majorité de nos besoins ». Nous verrons plus loin pourquoi cet objectif n'a été que partiellement atteint.

La réalisation de ces objectifs :

Créer une forêt destinée à satisfaire les besoins de la collectivité pouvait être réalisé de diverses manières. On aurait pu, comme en Angleterre augmenter le domaine forestier national (ou régional et communal) par achat de terrains et de boisements. Les forêts domaniales ne représentent qu'un peu plus du dixième de la surface totale de forêts. On aurait également pu améliorer d'abord les forêts existantes plutôt que de reboiser en priorité les terres devenues vacantes par l'exode rural. On aurait enfin pu contrôler par la même occasion davantage les forêts privées.

Mais la IV^e République, soutenue par la grande et petite bourgeoisie possédante (alors que la Ve République l'est de plus en plus par la bourgeoisie financière qui concentre et gère les capitaux et les multinationales) ne pouvait pas s'opposer à sa base électorale. Plusieurs projets jugés trop dirigistes dans l'atmosphère de l'époque ont été écartés... On leur reprochait de vouloir na-

tionaliser la forêt. Et c'est finalement le projet du FFN à caractère « libéral » qui fut adopté sans débat et à l'unanimité par le Parlement en 1946.

Pour « être efficace, il fallait, selon le FFN, surtout influencer les propriétaires privés » ; les orientations étaient claires.

Les ressources du FFN et leur utilisation

Le FFN est alimenté par une taxe unique qui touche presque tous les produits forestiers (le papier journal et quelques autres produits font exception). Cette taxe plafonnée à 10 % du prix des produits, s'est en fait rapidement fixée à moins de 3 %.

1 % des recettes fut affecté à la propagande. La Presse, les PTT, la radio furent mobilisées pour développer le slogan « Reboiser, devoir national, placement familial ». Mais les deux tiers des ressources furent affectées à l'aide au reboisement sous diverses formes : subventions en nature (plants résineux gratuits pour le reboisement) ; primes, prêts en numéraires et contrats. Cela a indéniablement permis de créer une dynamique de reboisement tant chez les petits que chez les grands propriétaires.

« Toutes ces formes d'aide ont pour caractère commun d'être très avantageuses pour les bénéficiaires. Ceci se justifie, explique le FFN, par l'intérêt général de la production de bois et par les longs délais nécessaires à l'obtention de la récolte ».

Mais les petits propriétaires n'ont droit qu'aux subventions en nature, peu coûteuses pour le FFN, comme on peut le voir ci-dessous. Seuls les grands propriétaires ont eu droit aux contrats, c'est-à-dire de se faire reboiser les terrains par l'administration forestière qui se remboursera un jour sur la vente des produits...

Coût moyen en 1972, de l'ha reboisé pour le FFN selon la forme d'aide accordée

aide	Prix de revient pour le FFN à l'hectare	surfaces en ha ainsi reboisées depuis 1946 (ha)
Subvention	340 F	880.000
Prime	996 F	10.000
Prêts	1.515 F	165.000
Contrats	2.084 F	370.000

Théoriquement, il ne s'agit que de prêts à long terme, à très faible taux d'intérêt (0,25 % à 1,5 %) remboursables... Les premiers gestionnaires du Fonds pensaient qu'un jour les remboursements permettraient d'alimenter le Fonds et de supprimer la taxe. Mais la seule détérioration de la monnaie a rendu un tel vœu illusoire ! C'est donc un gros bénéfice pour les plus gros emprunteurs de fonds. Vingt-cinq ans après sa création, l'effort financier du FFN (payé par tout le monde puisque cette taxe se répercute sur les produits vendus) a bénéficié essentiellement aux propriétaires particuliers (77%), un peu aux collectivités publiques (16 %) et peu aux forêts domaniales (7 %).

Tendance actuelle :

Pour l'administration, la petite subvention en plants

offre « plus d'inconvénients que d'avantages ». Elle s'efforce donc d'en réduire l'octroi, car cela lui complique la tâche, le contrôle. Elle serait parfois à l'origine des petits reboisements anarchiques (mais ces petits reboisements ne sont en fait pas souvent subventionnés par le FFN). Si elle n'avait une valeur de propagande, la subvention aurait été déjà supprimée. Ses préférences vont :

- aux prêts en numéraire qui ne financent qu'environ 60 % des frais de reboisement ;

- aux primes (complétées éventuellement par des prêts du Crédit Agricole) pour lesquels la part du financement du propriétaire se situe cette fois aux environs de 70 %.

Elles « s'adressent donc à une certaine classe de propriétaires capables de supporter l'autofinancement exigé » !

En 1971, 57 % de la surface annuelle reboisée concernaient de grosses opérations (moyenne 42 ha) n'ayant bénéficié que de primes et de prêts...

Conséquences sur le reboisement :

Depuis 1947, environ 1.850.000 hectares ont été plantés. Il s'agit en partie de boisements nouveaux (environ 1 million d'hectares) et d'enrésinement de taillis de feuillus. Les premiers reboisements ont atteint un rythme annuel élevé ; le record jamais dépassé a atteint 70.000 hectares en 1949. Bon an mal an environ 50.000 hectares ont été plantés (64.000 ha en 1952, 44.000 ha en 1959, 52.000 ha en 1971, 245.000 ha entre 1971 et 1975...) ce qui ne signifie pas que toutes ces plantations aient réussi !

Autres interventions du FFN :

Celui-ci a pu intervenir chaque fois qu'il s'agissait de permettre l'exploitation du bois, notamment pour les équipements forestiers : en 25 ans, il a permis de réaliser 11.500 km de routes désertes, 5.000 km de pistes, de lutter efficacement contre les incendies de forêts productives comme la forêt landaise (6.420 km de pare-feux, camions-citernes, etc.).

Mais le FFN n'intervient pas dans les zones où il s'agit d'améliorer l'environnement. C'est du budget de l'État que relève par exemple la protection de la forêt méditerranéenne considérée comme non productive.

Les prêts du FFN excluaient jusqu'à une date récente les reboisements en feuillus (sauf de peupliers, d'eucalyptus) et les reboisements même en résineux, dans des zones où la production potentielle est inférieure à 5 m³/ha/an pour les résineux.

Voilà qui indique clairement les objectifs de cette politique. Depuis peu, les feuillus sont également subventionnés car on craint de manquer de bois d'œuvre à partir des années 1990. Mais cette mesure n'a pas encore entraîné beaucoup de reboisements en feuillus en dehors des forêts soumises et gérées par l'ONF.

L'extension des interventions du FFN (1966) :

Le législateur qui avait créé le FFN prévoyait aussi son intervention dans l'industrie. Mais il n'y eut pas d'application avant 1966. Le 30.11.1966 un décret accorde la possibilité d'octroyer des prêts pour la moder-

nisation, la concentration ou l'équipement en amont de la forêt, aux pépinières et en aval de celles-ci, aux scieries.

B. l'Inventaire Forestier National (1960)

Cet organisme a été créé pour mieux connaître les ressources en bois, c'est-à-dire le volume sur pied, l'accroissement des peuplements afin de pouvoir planifier le développement des industries dérivées du bois.

C. Les Centres Régionaux de la Forêt privée (CRPF)

1963, sont des organismes dans lesquels sont détachés des ingénieurs fonctionnaires, mais sous contrôle de propriétaires privés ; leur mission est aussi d'orienter les producteurs de bois des forêts privées, d'établir des plans simples de gestion des forêts privées avec l'aide du FFN.

En fait ils sont contrôlés par les gros propriétaires de forêts.

D. L'office National des Forêt (1964), organisme à caractère industriel et commercial, a été créé en 1964 par

Pisani pour mieux valoriser la forêt domaniale et communale. Il n'intervient pas dans les forêts privées. Les moyens accordés pour agrandir le domaine de l'État ou des régions ont été extrêmement faibles.

E. Les autres secteurs :

À l'occasion de cette réforme, les secteurs non directement « productifs » ont été mis à part :

- le Centre d'Études Technique du Génie Rural et des Eaux et Forêts (CTGREF) (rattaché au ministère de l'Agriculture) ;

- le Centre National de Recherches Forestières (CNRF) à qui a été rattaché au même ministère par l'INRA.

Notons aussi que les recherches sur l'exploitation et l'utilisation du bois sont réalisées par des organismes sous contrôle privé :

- l'ARMEF (Association pour la rationalisation et la mécanisation des exploitations forestières)

- Le CTB, Centre Technique du Bois à Paris

- Les Recherches Papetières

L'AFOCEL (Association Forêt Cellulose) est un organisme de recherches forestières financé à la fois par l'industrie papetière (dont elle gère aussi les domaines forestiers) et le FFN.

LES PRODUITS DE LA FORÊT DANS LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

A. La production et la consommation française de bois.

L'inventaire Forestier a permis de mieux connaître les ressources en bois; les reboisements effectués notamment en résineux depuis 1946, pourraient commencer à produire les premiers bois d'éclaircies (poteaux et bois de trituration).

Une récolte insuffisante

La forêt française s'accroît chaque année d'environ 40 à 50 millions de mètres cubes de bois fort. Cela signifie que l'on pourrait prélever annuellement davantage de bois sans surexploiter la forêt et sans avoir besoin d'améliorer les nombreuses forêts privées dégradées.

En effet, seulement 33 millions de mètres cubes sont récoltés sur les 42 millions de mètres cubes que nous avons consommés en 1975. Les plantations effectuées avec l'aide du FFN devraient maintenant commencer à être éclaircies... afin de pouvoir produire plus tard du bois d'œuvre (c'est-à-dire pour permettre aux arbres restants de grossir davantage).

La récolte de bois pourrait donc, dans les conditions actuelles d'utilisation, être excédentaire. Elle pourrait même encore l'être davantage dans quelques années en utilisant les branches et en mettant en valeur les forêts dégradées.

Cet excédent pourrait servir, nous l'avons vu plus haut, de source d'énergie.

Récolte et consommation françaises
de bois en 1973 (en million de m³/an)

	Résineux	Feuillus	Total
Récolte :			
Bois d'œuvre	10,9	9,4	20,3
Bois de trituration	2,7	5,8	8,5
Total	13,6	15,2	28,8
Consommation :			
Bois d'œuvre	14,1	10,1	24,2
Bois de trituration	10,3	5,9	16,2
Total	24,4	16,0	40,4

Secteurs de consommation (en millions de m³)

Bâtiment et logement (charpente, meubles, etc.)	20
Emballage (carton ondulé, caisses, cagettes, etc.) dont 5 de matière récupérée)	15
Information-Communication (papiers divers, journaux, etc.) et poteaux télégraphiques	8
Énergie (bois de feu, charbon de bois, etc.) et poteaux électriques	2
Habillement, hygiène, Agriculture, alimentation, etc.	1

Les raisons de cette mobilisation insuffisante :

Elles sont diverses... Certes, l'industrie de la pâte

à papier préfère importer ses bois à un prix moindre que le bois français (cf. plus loin). Mais on évoque aussi parfois le morcellement de la forêt privée qui empêcherait l'exploitation pour l'industrie dans des conditions rentables pour les exploitants...

Cette sous-exploitation fait chuter les cours du bois au profit des papetiers. Mais lorsque les cours chutent de trop, il n'y a plus de mobilisation de certains bois. Ce sont donc les règles actuelles du marché qui déterminent la situation. Ajoutons à cela que les forêts françaises sont surtout constituées de feuillus, alors que la technologie de transformation des produits, d'origine étrangère, a été longtemps surtout adaptée aux résineux.

Peu d'industries françaises utilisent des feuillus. L'exode rural est enfin une autre raison de cette sous-exploitation.

B. Un déficit de la balance commerciale de plus en plus grand.

Le déficit de la balance commerciale du secteur bois papier carton n'a cessé de se dégrader ; en 1970 il atteignait 2,6 milliards de francs et en 1977 il avoisine les 8 milliards de francs ; c'est maintenant le second poste le plus déficitaire après le pétrole, encore assez loin derrière il est vrai.

Cela mérite une analyse détaillée.

Les importations de pâte à papier représentent un tiers de ce déficit, celles de papier et cartons 1/6, et celle de l'ameublement 1/4.

Le secteur pâte à papier

Historiquement (1850), les usines de pâtes à papier se sont implantées dans les ports, car les industriels ont pendant longtemps été convaincus qu'il leur serait impossible d'utiliser, pour leur fabrication, du bois d'origine française.

Les premières usines de pâtes étaient en effet des usines de pâte mécanique, nécessitant du bois résineux aux qualités technologiques standards susceptibles d'être livrées seulement en quantité régulière et importante par les pays scandinaves. Après 1930 quelques petites usines se sont installées près des lieux de production. L'usine des Landes, presque une exception à ce schéma, peut s'approvisionner à la fois sur place et à l'étranger. Mais le projet d'installation d'une usine de pâte dans le Morvan est toujours resté dans les cartons. Le bois y est envoyé dans la région rouennaise !

Cette implantation des plus grosses usines de production loin des lieux de production augmente sans nul doute les frais de transport.

Les choix de la Presse française (sans doute des grands industriels qui détiennent aussi les groupes de presse ; Boussac possède l'Aurore, l'Éclair a des liens avec Paris-Match et le Figaro !) ne sont pas non plus étrangers à cette situation. Moyennant un prix d'achat du papier un peu supérieur au cours mondial, elle s'est réservée la possibilité de n'être obligée de s'approvisionner que pour moitié sur le marché français. Comme le bois français est malgré tout plus cher que le bois exploité de façon minière jusqu'ici en URSS, au Canada, les industriels n'ont pas fait d'efforts de modernisation dans ce secteur, ce qui rend leurs papiers encore plus coûteux.

L'essentiel du bois importé pour la fabrication

du papier journal provient donc actuellement de l'URSS (70 % des importations). Le déficit du seul secteur papier journal s'élevait à 600 millions de francs en 1976.

Un recyclage des vieux papiers insuffisant

Bien que la récupération de vieux papiers et cartons ait atteint en 1973 l'équivalent d'environ 5 millions de mètres cubes de bois, celui-ci est largement insuffisant.

Le recyclage des vieux journaux pour refaire du papier journal est, contrairement à d'autres pays, quasiment inexistant en France. Rien que le recyclage des invendus permettrait pourtant de sérieuses économies. Mais l'évolution actuelle et très rapide des modes d'impression risque encore de rendre plus difficile ce recyclage. En effet, alors que les papiers imprimés de manière traditionnelle se désencraient facilement, on se sait pas encore désencrer correctement les journaux imprimés en offset. Or si en 1976, 15 % seulement du papier journal étaient imprimés en offset, en 1977 ce taux est passé à 30 % et passera à plus de 40 % en 1978.

Le résultat de cette situation est que la France ne produit que la moitié des pâtes nécessaires à sa consommation de papier et cartons. Les grands groupes se sont surtout spécialisés, sous l'influence du plan Stoléru, dans la fabrication de papier à forte valeur ajoutée et ont progressivement délaissé le papier journal. En 1971, la France produisait 71 % de son papier journal. En 1975, elle n'en produisait plus que 44 %. En cas de fermeture de l'usine de la Chapelle Darbley, ce taux tomberait à moins de 20 %.

L'industrie du meuble

Le taux de couverture dans ce secteur est passé de 24,5 % en 1960 à 20 % en 1969. A cette date, le déficit de ce secteur représentait déjà 650 millions de francs.

Or, plus d'un tiers des grumes de feuillus françaises sont exportées à l'état brut ou de sciage et réimportées après avoir été transformées par exemple en meubles. La matière première ne manque donc pas... Mais les décideurs semblent ne pas vouloir sauver ce secteur dans le cadre de la division internationale du travail qu'ils se sont fixés.

Les remèdes au déficit commercial demandent donc des solutions différentes, mais ne sont pas indépendants les uns des autres. Ils passent notamment par une plus grande mobilisation du bois conditionné notamment par une plus grande capacité de sciage et d'utilisation différente et plus importante des déchets de ces industries.

Ils passent aussi par une volonté de remettre en cause la division internationale du travail, ce qui est à l'opposé de la politique actuelle.

En effet, si d'un côté le ministère de l'Agriculture s'efforce de faire reboiser pour être en mesure de fournir le bois dont nous avons besoin, d'un autre côté le ministère de l'Industrie pratique une politique contradictoire en important du bois à papier d'URSS et du Canada, des poteaux télégraphiques de Finlande en échange de produits industriels (du matériel téléphonique ITT fabriqué en France, par exemple).

La politique suivie reflète les contradictions de la base électorale actuelle, entre la bourgeoisie possédante d'une part et la bourgeoisie d'affaire et financière d'autre part.

C. Le rôle de la forêt dans le monde

Dans les pays sous-développés, la seule source d'énergie pour se chauffer et cuire les denrées alimentaires de 90 % de la population est le bois. Plus de 50 % du bois extrait des forêts du globe servirait à ces deux usages. Une personne utilise une tonne de bois par an. Aussi, certains s'inquiètent-ils avec raison* si nous aurons assez de bois pour faire cuire les aliments dans les pays sous-développés en l'an 2000 !

Dans certains pays d'Asie, d'Afrique (Niger, Haute-Volta) ou d'Amérique latine, le bois de chauffage constitue le poste majeur du budget des familles lorsqu'elles en ont un.

Il ne s'agit là que de survie... Et en maints endroits il a fallu défricher pour cultiver, ce qui parfois se traduit par des érosions fantastiques, des crues, des pertes de terres fertiles et des envasements extrêmement rapides des barrages hydroélectriques.

Il faudra sans aucun doute développer les recherches pour utiliser l'énergie solaire, la plupart de ces pays étant situés dans des régions fortement et régulièrement ensoleillées, et pouvant donc bénéficier d'une énergie gratuite. Mais sans aller jusque-là, on peut se demander pourquoi on n'a pas davantage utilisé l'énergie solaire abondamment disponible dans certains pays sous forme de bois, ou moins abondamment sous forme de paille. L'utilisation de la paille dans un gazogène suffirait pour pomper l'eau nécessaire à l'irrigation de certaines cultures dans des pays comme le Sénégal. Un gachis immense a été réalisé dans certaines forêts africaines qu'on a simplement brûlées, ou desquelles on a retiré seulement un ou deux arbres par hectare pour les vendre aux pays développés !

Pour se développer, ces pays auront à l'avenir encore besoin de plus de bois, ne serait-ce que pour l'enseignement (papier) et les constructions des maisons.

A côté de cette pauvreté, il y a d'immenses forêts comme au Canada, en Scandinavie, en URSS, où la forêt primaire a été coupée et où il faut désormais investir pour la reconstituer.

Des propositions pour vivre, travailler, produire autrement avec la forêt et dans les industries dérivées du bois

Les propositions qui suivent sont les réflexions du groupe Forêt du PSU ; elles nécessitent d'être débattues largement par le courant autogestionnaire. En voici les axes :

Au niveau industriel :

Dans un premier temps, on instaure un contrôle très étroit des industries lourdes fortement concentrées telles que les grandes usines de pâtes et de papier, ainsi que les grands fabricants de contreplaqué et de panneaux

de particules, responsables de l'utilisation de notre bois, (de la sous-utilisation actuelle et d'un déficit commercial important) et susceptibles par leurs décisions de nous empêcher de fabriquer ce dont nous avons besoin. Leur nationalisation sous contrôle des travailleurs s'impose donc de toute évidence.

Pour les autres industries, telles que celle du meuble,

d'autres formes de socialisation sous contrôle des travailleurs (une régionalisation ou municipalisation) sont envisagées. Dans un premier temps cependant, on peut décider de fermer seulement les frontières à un certain nombre de produits que nous sommes susceptibles de fabriquer pour nous.

Les échanges de produits avec les pays qui nous entourent doivent être envisagés sur d'autres bases que celles de la division et de la spécialisation internationale des activités.

- On réoriente progressivement l'implantation industrielle de manière à ce que les unités de production de pâtes soient implantées sur les lieux de production (ce qui, tout en créant des emplois dans ces régions, diminuera les frais de transport).

- Les unités de recyclage du papier en revanche doivent rester implantées près des lieux de consommation, c'est-à-dire dans toutes les régions. Des unités de désencrage doivent également être créées dans chaque région (il n'en existe aucune à l'heure actuelle).

- Toutes les entreprises régionales qui nous sont utiles et que la logique capitaliste voudrait fermer doivent donc être maintenues et les autres doivent être reconverties.

- Les scieries également restent largement déconcentrées et près des lieux de production, de façon à pouvoir continuer à satisfaire les besoins locaux.

- Les industries de transformation du petit bois, de la paille, etc. en granulats ou en gaz ou en carburant liquide doivent aussi être très décentralisées, de tailles modestes, de façon à créer des emplois en zones rurales et mettre un frein à l'exode rural. Cette énergie peut être utilisée à des fins diverses, y compris le chauffage collectif des immeubles (comme il en existe en Suède).

- De manière générale, les petites industries en zones forestières devront être maintenues et la création de nouvelles industries encouragée afin de mettre en valeur les produits forestiers près des lieux de production.

Au niveau des recherches technologiques :

- Elles sont orientées en priorité vers la mise au point de machines et d'industries de dimensions moyenne ou petite (pouvant être décentralisées), économes en énergie, et susceptibles d'utiliser aussi les feuillus.

- La conception des machines utilisées en forêt doit évoluer de façon à ce qu'elles soient mieux adaptées aux travailleurs, et aux travaux à réaliser sur de petites surfaces.

- La mise au point de technologies de recyclage est privilégiée, ainsi que l'organisation et l'utilisation des matières premières (petit bois, déchets, amélioration de l'efficacité des appareils de chauffage, etc.).

Quelques autres propositions pour l'industrie

- La récupération des vieux papiers est développée, en collaboration notamment avec les communes (les possibilités de récupération de vieux journaux sont estimées à plus de 500.000 T/an).

- L'adoption de tout nouveau procédé d'impression ou d'écriture est subordonnée à la possibilité de recyclage du papier après utilisation.

- Les espaces publicitaires sont progressivement diminués par la taxation, dont le produit reviendra à un

Office de l'information sur les marchandises fonctionnant sous contrôle populaire.

- La presse sera moins exigeante quant aux qualités optiques du papier qui lui sont souvent dictées par les publicistes et auxquelles le lecteur est peu ou pas sensible.

Un office des matières premières et de l'énergie

Il concernera toutes les matières premières et sources d'énergie, y compris le bois.

Pour un usage donné il peut ainsi être procédé à une comparaison globale

- des matières utilisables et de leur disponibilité,
- des coûts énergétiques et du type d'énergie nécessaire aux différentes solutions,
- des risques de pollution et dégradation de l'environnement.

Il en découlera des indications importantes pour la fabrication des objets :

- durée de vie

- conception pour qu'il soit facilement réparable (en mettant par exemple une vis à la place d'un rivet, etc.)

- fabrication de manière à ce que les matières utilisées soient recyclables (on ne sait pas actuellement désencrer le papier journal imprimé en offset, donc le réutiliser pour en refaire du papier journal)

- suppression du gaspillage énergétique (les emballages en papier d'aluminium, non réutilisés ; sont extrêmement consommateurs d'énergie et seront remplacés ou réutilisés. Cet office peut par exemple suggérer de rendre obligatoire l'inscription, du coût énergétique de tel ou tel produit et de son emballage).

- les technologies à appliquer ou à mettre au point pour fabriquer tel ou tel produit (peu coûteuses en énergie, non dangereuses pour les travailleurs qui les fabriquent).

Cet office, fonctionnant naturellement sous contrôle populaire (dans un premier temps des syndicats de travailleurs et du cadre de vie, puis des assemblées régionales et locales) est indispensable pour permettre aux travailleurs de décider réellement.

Un exemple :

Isolation thermique des logements anciens

D'après une note interne du ministre de l'Industrie et de la Recherche, un investissement de 50 F par m² permettrait plus de 30 % d'économie de chauffage. Un programme sur 10 ans entraînerait l'emploi de 80.000 personnes. Si on accepte de payer 120 F, l'économie d'énergie atteint 50 % et demanderait 20.000 personnes. Ces chiffres sont peut-être contestables, mais ce qui est intéressant, c'est que de telles études existent et indiquent des voies de recherche à approfondir.

- A propos, qu'est devenu le rapport Gruson qui, en 1974 (sic), avait traité de la lutte contre le gaspillage ? Ce rapport de 100 pages avait été demandé par le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Poujade, suite à la « crise de l'énergie ».

Au niveau de l'utilisation de l'espace

Les populations locales peuvent obtenir la maîtrise de leur propre environnement

A. Pour les citadins, il s'agit essentiellement de pouvoir retrouver immédiatement des lieux de détente et de loisir.

Dans le contexte actuel, l'exode hebdomadaire hors des grandes villes est ressenti comme un besoin. Celui-ci sera moins vivement ressenti si la vie y est organisée différemment et si les plans des villes tiennent compte de ces besoins. Beaucoup de promeneurs exercent leurs activités dans un cadre urbain si l'on conserve la forêt ou si l'on recrée des espaces verts un peu partout (L'éloignement des forêts pénalise d'ailleurs les personnes ayant du mal à se déplacer, notamment les personnes âgées...).

C'est pourquoi il faut :

1 — INTERDIRE LA DESTRUCTION ET L'URBANISATION DES FORETS URBAINES ET PÉRI-URBAINES quels qu'en soient les propriétaires. Le contrôle populaire est un des moyens les plus efficaces pour faire respecter cette exigence : les assemblées de quartier participent obligatoirement à l'élaboration des POS qui doivent être approuvés par référendum par la population.

2 — L'OUVERTURE IMMÉDIATE DE TOUTES LES FORETS AU PUBLIC. Excepté pour les zones de régénération, la surface maximale que peut enclore et interdire au public tout propriétaire forestier en-dehors des zones urbaines sera en règle générale de 10 ha. Les assemblées régionales peuvent diminuer cette surface en fonction des besoins régionaux.

3 — LA CRÉATION ET L'OUVERTURE D'ESPACES VERTS PARTOUT EN VILLE ET PAS SEULEMENT DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS.

4 — L'ARRÊT DU MORCELLEMENT DES FORETS, NOTAMMENT PAR LES AUTOROUTES.

B. Pour les populations rurales, il s'agit de gérer les espaces forestiers pour le bénéfice de l'ensemble des travailleurs, c'est-à-dire aussi de leur faire produire les matériaux et matières premières et l'énergie qui nous sont nécessaires, tout en respectant les équilibres écologiques, en maintenant le caractère renouvelable des forêts, et en créant des conditions de travail satisfaisantes. Contrairement à ce qui se passe pour les agriculteurs, la gestion de la forêt par ses propriétaires n'est le plus souvent qu'une activité accessoire et occasionnelle. De plus, contrairement à l'agriculture, la gestion de la forêt ne peut être qu'à long ou très long terme ; les travaux forestiers (plantations éclaircies, exploitation, etc.) sont généralement réalisés par des entreprises, et seulement exceptionnellement par les propriétaires forestiers. La terre forestière n'est généralement pas un outil de travail.

C'est pourquoi il faut dans un premier temps :

1. SOUMETTRE TOUTES LES FORETS DE PLUS DE 25 HECTARES AU RÉGIME FORESTIER.

Les forêts domaniales, communales, des collectivités publiques ainsi que celles des particuliers de plus de

25 ha sont alors gérées par un organisme forestier public, les Centres de Travaux Forestiers.

2. L'OBLIGATION DE GÉRER LES FORETS DE MOINS DE 25 HECTARES suivant les orientations définies régionalement (débroussaillage, etc.).

Les propriétaires de ces forêts sont encouragés de diverses manières à faire appel aux Centres de Travaux Forestiers locaux et peuvent aussi, s'ils le désirent, leur faire gérer leurs forêts et y travailler eux-mêmes.

L'absence de gestion ou une gestion contradictoire aux orientations définies régionalement entraîne obligatoirement la soumission de ces forêts au régime forestier.

3. LA CRÉATION DE CENTRES DE GESTION ET DE TRAVAUX FORESTIERS (C.T.F.)

Tous les travaux en forêts soumis au régime forestier sont effectués par ces centres (à l'exception des travaux de génie réalisés par les Centres de Travaux du Génie Rural et des Ponts et Chaussées).

Ils effectuent :

- la gestion (effectuée actuellement par l'ONF, les CRPF, etc.)

- les travaux de pépinière (production d'arbres, arbustes à usage forestier agricole et urbain)

- les plantations, l'entretien et l'exploitation des forêts et des espaces verts

d'une petite région, dont la taille est variable et définie localement. Elle doit toutefois n'être ni trop petite, ni trop grande, pour éviter des déplacements inutiles, une gestion trop administrative, et permettre aux travailleurs de vivre au pays.

Ils sont donc soumis au contrôle local et régional, et appliquent les directives des divers niveaux.

En pratique, cela revient

- à généraliser les travaux en régie (qui existent en Alsace et en Moselle). C'est aussi ce que réclame la CFDT. Le PC et le PS n'ont fait jusqu'à ce jour aucune proposition pour améliorer le sort des travailleurs forestiers qu'ils ignorent totalement, tout comme les propriétaires forestiers (qui regrettent la désaffection actuelle de la main d'œuvre forestière pour le façonnage du petit bois) ;

- à supprimer la distinction administrative entre ceux qui gèrent et ceux qui effectuent les travaux ;

- à faire définir les travaux et l'ensemble des problèmes de gestion de la forêt et des espaces naturels, par un seul service. Dans un premier temps, et en attendant la mise en place de structures régionales et locales permettant une réelle gestion et une planification autogestionnaire, ces CTF pourront dépendre d'un service national unique, placé sous le contrôle populaire. Mais dès que la planification régionale et locale s'instaurera, ces CTF dépendront d'un service régional placé sous le contrôle des travailleurs.

Les CTF relativement polyvalents auront des emplois permanents, à temps plein et à temps partiel. Ils pourront ainsi fournir un complément d'activité aux agriculteurs, permettre aux propriétaires forestiers de travailler aussi sur leur terrain, et aux scieurs, aux citadins, etc., de travailler quelques semaines ou quelques mois chaque année en forêt.

Le droit à la formation permanente est étendu au droit à l'acquisition de compétences techniques de gestion, et de connaissances biologiques. Cela permet aux travailleurs, s'ils le désirent, de changer de type d'acti-

vité au cours de leur vie, sans être obligé de changer d'employeur ou de lieu de résidence.

La convention collective garantit l'emploi et améliore les conditions de travail. Elle comporte l'obligation d'informer chaque année les travailleurs et la population locale, sur les risques réels de santé encourus lors de la fabrication et de l'utilisation de tel ou tel produit chimique, notamment les herbicides. Le Vade Mecum Forestier contient les informations établies par l'Institut National de la Recherche sur la Sécurité. Les machines des CTF sont munies de dispositifs de sécurité. Chaque CTF a son conseil mixte d'atelier et de bureau.

Les CTF ne seront pas propriétaires des terres, qui appartiennent aux offices fonciers (terres domaniales et communales) ou aux particuliers. Ils sont les seuls gestionnaires à bénéficier du Fonds Forestier National (dont le montant pourra relever dans les limites actuelles de la loi). Cette affectation de la taxe para-fiscale sur les produits forestiers est une garantie du financement des activités forestières.

4. L'AUGMENTATION DES SURFACES FORESTIÈRES COLLECTIVES SERA DU RESSORT DES OFFICES FONCIERS.

Les offices fonciers ont pour vocation d'agrandir le patrimoine foncier de la collectivité. A cet effet, ils bénéficient d'un pourcentage des bénéfices réalisés sur les forêts domaniales et communales pour acquérir des forêts (Pour plus de détails sur ces offices fonciers, se reporter au PSU-Docummentation : « *La terre, outil de travail* »).

5. LES GRANDES ORIENTATIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL SONT DÉFINIES AU COURS DE LA PLANIFICATION AUTOGESTIONNAIRE, c'est-à-dire aussi bien localement que régionalement et nationalement. Mais c'est à l'échelon régional que se définit le maximum d'orientations, les contrats d'approvisionnement à moyen et long terme des industries utilisatrices du bois.

Pour les scieries et les industries énergétiques (fabrication de granulats pour le chauffage, de carburants), ces contrats sont établis localement, mais pour les usines de pâte à papier, de panneaux de particules, de contre-plaqué, ils sont établis régionalement.

La création d'emplois (CTF industries du bois...) est favorisée dans les cantons les plus défavorisés de manière à arrêter l'exode rural. On estime à l'heure actuelle que plus de 200.000 emplois peuvent être créés en décidant de mieux valoriser les forêts et leurs produits (sans tenir compte de l'industrie énergétique et de la nécessité d'augmenter les surfaces forestières).

6. Quelques autres recommandations pour la gestion de l'espace naturel :

- Les forêts de protection seront intangibles.
- On réduira l'uniformisation des forêts. Les conséquences des reboisements d'une seule espèce sont encore mal connues. Leur résistance aux attaques parasitaires est souvent moins grande que celle des peuplements mélangés (feuillus + résineux). De plus, certains reboisements ne permettent plus des usages annexes tels que le pâturage temporaire en forêt ou le ramassage de produits divers (myrtilles, etc.)

Une autre gestion de la forêt, ne méconnaissant

La gestion de l'espace rural

La logique du mode de production capitaliste a conduit à une spécialisation toujours accrue des espaces. Chaque production s'est développée dans la région qui obtenait les rendements absolus les plus élevés. Toujours davantage de produits sont ainsi rentrés dans l'économie marchande, ce qui ne signifie nullement que les valeurs d'usage aient augmenté dans les mêmes proportions.

Cela a conduit à :

- L'abandon de territoires agricoles dans les zones d'agriculture difficile, ce qui s'est traduit par des enfrichements, des phénomènes d'érosion et de dégénérescence de certaines espèces, des détériorations d'infrastructures agricoles (chemins, murs de soutènement, etc.), par des reboisements parfois anarchiques, des terrains abandonnés rendant problématique la réutilisation de ces territoires dans des délais relativement courts.

- La surexploitation d'autres portions du territoire pouvant remettre en cause à terme la production même du potentiel agricole (érosion, appauvrissement des sols, accentuation des effets de la sécheresse...) a conduit à accroître dans une très forte proportion les besoins en énergie (engrais, machines de plus en plus puissantes).

- Rendre la forêt étrangère aux populations locales. Celles-ci sont créées généralement par des entreprises de reboisement « exploitant » de la main-d'œuvre étrangère, souvent exploitées par des exploitations forestières venues d'ailleurs. Le bois est également souvent transformé ailleurs. Cela a favorisé l'exode agricole, puis rural. Or, en-dessous d'un certain seuil de population, la société locale ne peut plus se reproduire ; cela conduit alors à la désertification humaine.

Pour des raisons sociologiques, écologiques et énergétiques nous condamnons cette spécialisation exagérée. Il faut qu'il y ait partout un équilibre — certes variable selon les régions — entre forêts et terrains agricoles, entre agriculture et industrie (par exemple au niveau de l'arrondissement), ainsi qu'une réimplantation d'activités para-agricoles.

Dans le cadre d'un socialisme autogestionnaire la population locale pourra envisager différents scénarios possibles d'aménagement agricole et industriel.

pas les dégâts que risque d'encourir une forêt pourra notamment être réalisée par les CTF. Des recherches appropriées, notamment sur les forêts mélangées devront être entreprises, tandis que les recherches sur l'impact des techniques nouvelles de sylviculture devront être intensifiées.

- On réintroduira sous certaines conditions, le pâturage en forêt (sauf dans les très jeunes peuplements), ce qui permettra aussi de limiter les risques d'incendie, notamment en région méditerranéenne.

- On obligera, sous peine de soumission obligatoire au CTF, le débroussaillage des forêts dans les zones sensibles aux incendies.

- Chaque fois qu'un produit chimique sera utilisé en forêt, les CTF (et les particuliers) seront obligés de l'in-

diquer à l'entrée des forêts, pendant deux mois, afin de développer le contrôle populaire sur ces pratiques que nous voudrions voir diminuer et si possible disparaître.

- Les études de base, tant en biologie, ou mécanisation, en utilisation du bois qu'en technologie industrielle resteront dans un premier temps à vocation nationale, pour leur permettre d'atteindre une taille suffisante.

- Les études du milieu (sol, introduction d'espèces et amélioration, de pathologie et d'entomologie forestière) seront au contraire régionalisées et développées dès que possible.

- Davantage de forestiers seront formés chaque année.

Petite bibliographie

- « Les paysages forestiers », par Kalaora et Pelosse, Revue *Hérodote* 1977.

- « *France, ta forêt fout le camp* », chez Stock, par Jean Cauwet, Demesse, Fischer.

- « Les Actes du Congrès de la SFER », Nancy, 1977.

- « *La Forêt* », supplément au numéro 4 de *Action Socialiste autogestionnaire du Périgord*. Plaquette réalisée en commun par les Amis de la Terre et le Groupe PSU du Périgord (1977).

- « *La Forêt, introduction au débat* », plaquette des Amis de la Terre.

- Projet de loi sur la Forêt du Parti communiste.

- Projet du Parti socialiste sur les Offices fonciers (voir « *Utopies foncières* » par Pisani chez Gallimard).

- Projets du Parti socialiste sur la Forêt.

- « *Utopie réaliste : une autre logique économique pour la gauche* », par la Commission économique du PSU, Christian Bourgeois Éditeur.

- « *L'écologie, histoire d'une subversion* » par CM. Vadrot, Syros (1978).

- « Le Livre blanc du SNU-CFDT sur la forêt ».

- Un fascicule sur la forêt réalisé par la CFDT (à paraître).

- Projet ALTER. Groupe de Bellevue, 64 p. Éd. Syros, 1978.

- « *70 propositions du Front Autogestionnaire pour l'Écologie* » in « Tribune Socialiste » n°775, mars 1978.

Editions SYROS

9, rue Borromée — 75015 PARIS —

L'écologie, histoire d'une subversion

Claude-Marie Vadrot

Qui sont les écologistes ? Quelle est la différence entre un vert et un verdâtre ? Quelle est leur histoire, d'où viennent-ils, comment se regroupent-ils ? Comment réagissent-ils aux mots politique, parti, gauche, syndicat, autogestion, non-violence ou révolution ? Comment se battent-ils dans leurs villes et leurs campagnes, comment ont-ils réagi lors des municipales et comment vivront-ils toutes les élections qu'ils préparent ? Ne consacrent-ils pas trop de leur énergie à la lutte électorale au détriment des bagarres sur le terrain ? Comment se porte la guénilla qu'ils mènent depuis des années et des années ? Ne risquent-ils pas d'être tentés par la violence ? Claude-Marie Vadrot, journaliste au *Canard Enchaîné* et à *Politique-Hebdo*, tente de répondre à ces questions que l'on se pose sur des militants qui tiennent peut-être le jeu politique français entre leurs mains.

Un ouvrage broché, format 12 x 19, 267 p., prix : 29 F - ISBN : 2-901968-05-8

Les Amis des Editions SYROS



Pour adhérer aux Amis des Editions Syros ADES

Depuis 1976, les éditions Syros offrent un support à l'expression et à la diffusion des expériences, des luttes et des idées du courant autogestionnaire. Avec peu de moyens, elles maintiennent et développent leur effort de façon régulière. Ce bilan positif — un livre nouveau naît chaque mois, sept cents libraires diffusent Syros à ce jour — mérite-t-il de doter les éditions Syros de moyens nouveaux ?

Nous vous proposons d'y répondre positivement, en devenant membre des

Amis des Editions Syros (ADES)

Cette association permettra de développer les échanges lecteurs/éditeur et de réaliser les projets d'extension par :

- l'envoi régulier du bulletin **Syros-Information** ;
- l'échange d'un questionnaire et d'une correspondance avec l'équipe Syros ;
- l'organisation de réunions et de débats ;
- le soutien financier sous forme d'avance sur achats qui vous fera bénéficier d'une remise de 25 % sur les livres Syros durant l'année d'adhésion.

L'écologie, histoire d'une subversion

CLAUDE-MARIE VADROT



Bulletin d'adhésion

NOM
Prénom
ADRESSE
Code postal
Profession
Date d'adhésion

Cotisation annuelle : 30 F

Avance sur achat (remise 25 %) :
100 F 200 F 300 F

Versement : 130 F 230 F 330 F

à verser à l'ordre des éditions Syros 9 rue Borromée 75015 Paris

CCP 19 706 28 Paris

La carte d'adhésion vous sera envoyée par retour du courrier.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
BREF HISTORIQUE	3
A. Les apparences de la forêt	
B. Les produits de la forêt	
C. L'évolution des surfaces forestières	
LA FORET AUJOURD'HUI	5
A. Sa physionomie	
B. Elle appartient à ?	
C. L'évolution actuelle	
LA FORET : UN LIEU DE PRODUCTION	7
A. Les produits de la forêt	
B. Les travailleurs en forêt	
C. Les travailleurs des industries dérivées du bois	
LA FORET LOISIR... LA JOURNÉE DE L'ARBRE	13
A. Du vert hygiénique	
B. Du vert oxygénant	
C. Du vert éducatif	
D. Du vert familial	
E. Des espaces encombrés !	
F. Des espaces interdits	
LA FORET ET L'ENVIRONNEMENT NATUREL	15
A. La forêt et son action sur le milieu	
B. Les herbicides et autres produits chimiques destinés à détruire la végétation indésirable	
C. Les enrésinements	
LE BOIS, SOURCE D'ÉNERGIE ET DE MATIÈRE PREMIÈRE	17
A. Le bois matériau de structure	
B. Le bois source de matière première	
C. Le bois source d'énergie	
LA POLITIQUE FORESTIÈRE DEPUIS 1946	19
A. Le Fonds Forestier National (FFN)	
B. L'Inventaire Forestier National (IFN)	
C. Les Centres Régionaux de la Propriété privée (CRPF)	
D. L'Office National des Forêts (ONF)	
E. Les autres secteurs	
LES PRODUITS DE LA FORET DANS LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	20
A. La production et la consommation française de bois	
B. Un déficit de la balance commerciale de plus en plus grand	
C. Les forêts dans le monde	
DES PROPOSITIONS POUR TRAVAILLER, PRODUIRE ET VIVRE AUTREMENT.	22
BIBLIOGRAPHIE	26

PSU-Documentation

Bimensuel du service de formation du PSU
 Administration : 9, rue Borromée - 75015 Paris
 Directeur de la publication : Pascal DORIVAL
 Abonnement : 30 F pour 10 numéros
 CCP : Syros - 19 706 28 Paris
 Imprimerie : Ed. Syros, 9, rue Borromée 75015 Paris
 Commission paritaire n° 46 814